

EMMANUEL MICHEL

ZOMBI
ÉCHEC !

JÉRÉMIE

SAINT FLEUR



Table des matières

À l'avenir scientifique d'Haïti.	5
I	6
II	9
III	16
IV	19
V	21
VI	23
VII	26
VIII	28
IX	32
X	35
XI	37
XII	42
XIII	47
XIV	49
XV	52
XVI	54
XVII	57
XVIII	59
XIX	61
XX	64
XXI	69
Remerciements	72
<u>Sources:</u>	73

Zombi Échec !

Emmanuel Michel



**Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada**

Michel, Emanuel, 1945-

Zombi échec!

ISBN 978-2-924594-51-3

I. Titre.

PS8626.I26Z458 2016
PS9626.I26Z458 2016

C843'.6

C2016-941887-1

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada (FLC) ainsi que celle de la SODEC pour nos activités d'édition.



Conception graphique de la couverture: M.L. Lego

© Emmanuel Michel, 2016

Dépôt légal – 2016 Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN:978-2-92459-451-3
ISBN ePub:978-2-92459-453-7
ISBN PDF:978-2-92459-452-0

Tous droits de traduction et d'adaptation réservés. Toute reproduction d'un extrait de ce livre, par quelque procédé que ce soit, est strictement interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

Imprimé et relié au Canada
1^{re} impression, décembre 2016

À l'avenir scientifique d'Haïti.

À la mémoire du médecin psychiatre haïtien Lamarque Douyon, qui a soigné dans sa clinique à Port-au-Prince des zombis retrouvés.

En hommage à l'anthropologue et ethnobotaniste canadien Wade Davis, pour sa quête des poisons et antidotes utilisés dans la zombification.

I

Sous le parasol vert et rouge du flamboyant, la partie de dominos se déroulait avec entrain. Une chorale de cigales qui avaient colonisé le vieux chêne tout près stridulait l'air en ce samedi après-midi torride de juillet. On entendit tout à coup le brusque silence des cigales, puis le claquement d'un domino abattu vigoureusement sur la table. Deux cabèches!

- Bravo, mon fils!
- Lucien, comment se fait-il que tu saches encore jouer? demanda cousin Antoine.
- Mon petit est un homme intelligent! plastronna Jérémie.
- J'aurais dû faire équipe avec toi, Lucien.
- Ma tante Jeanne, je n'y suis pas vraiment pour grand-chose. C'est parce que je suis associé à papa que nous avons gagné.
- Joues-tu souvent aux dominos à Montréal?
- Mon Dieu, non! J'ai bien observé les deux parties précédentes, ma tante, avant que Benoît me cède sa place; je me suis ainsi rappelé les règles et j'ai essayé de bien réfléchir.
- C'est vrai que ton frère est un sacré bon joueur, mon fils, déclara Jérémie. Vous tenez tous les deux de moi!
- Vantard! protestèrent les autres!

Après quatre ans d'absence, Lucien était rentré au pays pour y passer ses vacances. Il retrouvait avec plaisir la vie simple de Louisbourg, l'affection chaleureuse de sa famille et l'amitié des voisins. Aussi, c'était sans trop de difficulté qu'il se réadaptait aux us et coutumes du milieu. Il était bien content de revoir sa tante Jeanne, qu'il aimait comme la mère qu'il avait perdue à l'âge de douze ans. Au décès de Célestine, Jeanne, qui semblait définitivement vouée à une carrière de vieille fille, s'était installée chez son frère pour prendre soin de ses deux garçons. Quelques mois après le décès de sa femme, Jérémie avait recommencé à voir Gertrude, la maîtresse que tout le monde lui connaissait déjà, mais jamais il n'envisagea de se mettre en ménage avec elle.

– Qui veut me remplacer? demanda Jérémie. Il faut que je finisse de préparer les coqs pour la gaguère de demain.

Aussitôt, l'intérêt passa des dominos à la gaguère. Dragon, Flèche et Bâton constituaient l'équipe de combat de Jérémie. C'étaient trois coqs bien différents. Bâton, massif, avec son plumage rouge vif et son port altier, attirait l'attention. Dans l'arène, tel un boxeur décidé à mettre rapidement son adversaire K.O., il administre rapidement ses coups de bec ou de pattes. Flèche, lui, mince et nerveux, tourne sans répit autour de l'adversaire, changeant souvent et brusquement de direction. La manœuvre déstabilise, étourdit et épuise l'adversaire qui n'en pouvait déjà plus lorsque Flèche passe résolument à l'attaque. Quant à Dragon, il semble croire que les flancs sont les points les plus faibles de l'adversaire; c'est là qu'il les travaille, méthodiquement.

À l'adolescence, Jérémie avait reçu un petit coq en cadeau de la part de son parrain. Deux mois plus tard, un dimanche matin, le couteau à la main, sa mère avait décidé que le volatile était prêt pour la casserole. Le jeune garçon eut toutes les peines du monde à la convaincre de ne pas tuer son coq: il voulait en faire un coq de combat. Ce fut là le début de sa carrière de coqueux.

Jérémie avait appelé son coq Malfini, à cause de son plumage à dominante noire qui faisait penser à cet oiseau de proie. Dans les premiers temps, il confia Malfini à un cousin, Sa-

lomon, habitué des gaguères. Les gains éventuels seraient partagés également. Son coq ne se révéla pas un très bon combattant, mais il l permit à Jérémie d'apprendre auprès de son cousin les règles et astuces de cette activité pour laquelle il développa une véritable passion.

Aujourd'hui, les combats de coqs représentaient sa principale activité. Bien sûr, il cultivait sa terre, mais c'était grâce aux victoires de ses coqs ou aux paris faits sur ceux des autres qu'il avait pu acquérir tout ce qu'il possédait, y compris sa maison. À qui voulait bien l'entendre, il disait souvent qu'il avait instruit ses enfants grâce aux coqs. Aussi, continuait-il à prendre grand soin de son équipe de combattants.

Les combats de coqs représentent aujourd'hui l'activité principale de Jérémie. Bien sûr, il cultive encore sa terre, mais c'est grâce aux victoires de ses coqs ou aux paris faits sur ceux des autres qu'il a pu acquérir tout ce qu'il possède, y compris sa maison. À qui voulait bien l'entendre, il disait souvent qu'il avait instruit ses enfants grâce aux coqs. Aussi, continuait-il à prendre grand soin de son équipe de combattants.

Dragon, Flèche et Bâton avaient chacun une grande cage au sol recouvert de sable, avec un perchoir. Si on les laissait libres dans la cour, les trois se battraient inévitablement, c'est dans leur nature. Ils recevaient leur nourriture dans la cage, mais Jérémie les en sortait chacun à son tour pour leurs exercices et les soins divers. Au menu quotidien de maïs ou de petit mil, de fruits divers selon la saison, il fallait ajouter des œufs durs deux jours avant un combat. Une fois par semaine, ou à la veille d'un combat, les plumes des ailes et de la queue étaient raccourcies et celles du cou taillées. Ce toilettage se complétait avec l'enlèvement des plumes des cuisses, et même du ventre. Le combattant qui allait dans l'arène avait droit à un massage au clairin le jour même du combat, et à l'aiguisage de deux armes plus précieuses même que le bec, les ergots.

En effet, Jérémie ne savait jamais d'avance quel coq il mènerait au combat le dimanche après-midi, jour de gaguère; cela dépendait de son rêve du samedi soir. Certains coqueleux disaient recevoir en rêve des instructions en vue du combat du lendemain. Ces rêves-là, Jérémie ne les racontait jamais. Le dimanche matin, il sortait tel ou tel coq de la cage, d'après ce qu'il avait rêvé. Parfois, selon l'interprétation qu'il faisait de ses rêves, il allait à la gaguère sans ses coqs, seulement pour voir les compères et parier.

Ce dimanche matin, Jérémie annonça qu'il ne combattrait pas. N'avait-il pas rêvé? Avait-il rêvé qu'il valait mieux ne pas combattre? Était-il tout simplement incapable d'interpréter son rêve? Comme toujours, nul n'en saurait rien. Il souhaitait cependant assister aux combats qui auraient lieu, pour voir ce qui s'y passerait. Dans l'après-midi, il se rendit donc à la gaguère en compagnie de Lucien.

À deux kilomètres du bourg, légèrement en retrait du grand chemin, se dressait une sorte de tonnelle de forme circulaire. Il n'y avait pas de mur. Des poteaux en bois régulièrement espacés soutenaient une structure avec un toit conique recouvert de chaume. Au centre, des planches délimitaient l'espace carré où s'affrontaient les coqs. Sur chaque côté du carré s'allongeait un banc rustique. Assis, quelques habitués devisaient, certains avec un coq sous le bras. Dès le début des hostilités, tout le monde serait debout.

Jérémie et son fils saluèrent la compagnie. La plupart connaissaient Lucien et semblèrent contents de le revoir. Chez certains, on sentait cependant une certaine distance, une réserve à l'égard de ce membre de la diaspora. Ainsi désigne-t-on tout Haïtien vivant à l'étranger; il était de ce fait considéré plus comme un étranger que comme un Haïtien, et on le croyait nécessairement riche. Les conversations interrompues par leur arrivée avaient repris quand se présenta Ti-Philo qui lança:

– Jérémie, ce sera ma revanche, aujourd'hui. Ton coq a battu le mien la semaine passée, et tu m'as insulté. Mais je suis paré, cette fois-ci.

– Comment cela? riposta Jérémie. Je ne t'ai pas insulté.

– Mais oui, tu m'as dit qu'un coq ne pouvait être plus vaillant que son maître.

– Ti-Philo, depuis le temps que tu es coqueleux, tu sais bien que ça n’a pas de sens; ce n’était qu’une taquinerie.

– Taquinerie? M’insulter ainsi devant tout le monde? En tout cas, tu vas voir aujourd’hui de quel bois je me chauffe.

– C’est regrettable, Ti-Philo; je vois que tu as même mis des ergots de métal à ton coq, mais je ne combattrai pas aujourd’hui.

– Quoi? Espèce de capon!

– Ne me traite pas de capon, Ti-Philo! Tu sais bien que je n’ai jamais reculé devant une bataille.

– Tu as eu peur d’amener ton coq. Bats-toi donc avec Piment-bouc!

Ce disant, Ti-Philo lança son coq sur Jérémie qui écarta le volatile d’une magistrale gifle au moment où il tentait de s’accrocher à lui en piaillant et battant des ailes. Un ergot avait écorché le dos de la main de Jérémie! Furieux, il se précipita sur Ti-Philo. Déjà, les deux belligérants tiraient et poussaient, l’un essayant de renverser l’autre. Bien vite, les autres compères s’étaient approchés, disposés sans doute à encourager celui-ci ou celui-là, comme dans un combat de coqs. Cependant, Lucien et Joseph, l’arbitre habituel des combats de coqs, réussirent à séparer les adversaires avant que l’un ou l’autre ait pu se glorifier de l’avoir emporté de quelque façon.

– On s’en va, Lucien! dit Jérémie.

– Tu me paieras ça! lança Ti-Philo en partant à la recherche de son coq.

II

Les voisins, de même que sa sœur, s'étonnèrent de voir Jérémie revenir si tôt. Au lieu d'expliquer quoi que ce soit, il alla voir ses coqs. C'est Lucien qui raconta l'incident à Jeanne; Benoît n'était pas à la maison. Après son inspection, Jérémie héla par-dessus la clôture son neveu Antoine, qui habitait la maison juste à côté. Puisqu'il était disponible pour une partie de dominos, les trois hommes se trouvèrent bientôt attablés avec Jeanne sous le flamboyant, pour une partie.

Après avoir gagné la première partie, Jérémie annonça qu'il allait chercher le Barbancourt. Il y avait toujours deux bouteilles de ce rhum à la maison: une de trois étoiles pour le punch ou le Cuba libre ou, mieux encore, sans aucun additif, et une de cinq étoiles pour des occasions spéciales.

Le Barbancourt n'était plus le seul rhum disponible sur le marché haïtien. Depuis quelques années, le Brugal et le Barcelo, de la République dominicaine, tentaient de se faire une place sur les tablettes des épiceries. Du rhum d'ailleurs? Du whisky, oui. De la bière, peut-être. Pour certains Haïtiens, c'était presque inadmissible qu'un produit étranger porte le nom de rhum. Les boissons s'étant affublées de ce nom, frauduleusement, selon eux, pouvaient tout au plus servir à faire un grog pour soigner le rhume. Seulement parmi les travailleurs revenus de la République dominicaine trouvait-on parfois un courageux pour reconnaître quelques qualités aux produits de ce pays. Encore n'était-ce qu'après plusieurs petits verres de Barbancourt que les imprudents devenaient assez téméraires pour mentionner, par exemple, le velouté du Barcelo.

Jérémie tardait à revenir.

– Papa, qu'est-ce que tu fais? cria Lucien.

Après une minute sans réponse, il alla voir. Les rideaux gardant la salle de séjour dans une certaine pénombre, la vision de Lucien mit un moment à s'ajuster. Aussi, avança-t-il sans remarquer qu'il y avait quelque chose au sol avant de trébucher dessus. C'était le corps de Jérémie. Lucien se pencha, secoua son père... Rien!

– Venez vite, hurla-t-il de toutes ses forces.

Jeanne et Antoine arrivèrent précipitamment, et trouvèrent Lucien en train de presser sur le thorax de son père en comptant. Deux questions fusèrent en même temps:

– Qu'est-ce qu'il a?

– Que fais-tu?

– Allez chercher le médecin! ordonna Lucien, sans interrompre sa manœuvre de réanimation.

Deux ans plus tôt, il avait suivi à Montréal, durant un week-end, le cours de secourisme de L'Ambulance Saint-Jean. Tout en souhaitant n'avoir jamais à se servir de ses connaissances, Lucien avait relu de temps en temps le manuel de cours, au cas où il aurait un jour à intervenir. C'était aujourd'hui.

Antoine était parti à la course prendre sa bicyclette chez lui pour aller chercher le docteur Génés. Celui qu'on appelait ainsi était un rondouillard presque sexagénaire. Génés n'était pas médecin. Était-il seulement infirmier? Certains disaient que sa seule formation se résumait à avoir été brancardier, longtemps auparavant, dans un hôpital de la capitale. Arrivé dans le village depuis belle lurette, il avait commencé à battre la campagne avec une vieille sa-coche et un stéthoscope en se proclamant docteur. Il avait ausculté, pansé, vendu analgésiques, pommades et conseils, sans que personne ne se soit jamais inquiété de ses compétences. Sa

réputation établie, des malades s'étaient mis à venir le consulter chez lui. Le dispensaire public ouvert depuis quelques années avait fait baisser sa clientèle, mais il restait pour beaucoup de gens Doc Génésus.

Pendant que Lucien tentait de réanimer son père, Jeanne était partie chercher un seau d'eau qu'elle déversa sur la tête de Jérémie, espérant contribuer ainsi à sa réanimation. Copieusement arrosé, Lucien n'interrompit même pas les manœuvres pour s'essuyer. Plus d'une fois, il avait approché en vain ses oreilles du nez de son père dans l'espoir de percevoir un souffle. Au bout de dix minutes, il arrêta de s'acharner à le sauver, sachant déjà depuis un moment que ses efforts étaient inutiles.

- Ma tante, papa est mort.
- Non. Attendons le docteur.

Antoine avait trouvé Doc Génésus chez lui. Comprenant l'urgence, il ne se fit pas prier pour enfourcher sa propre bicyclette et accompagner Antoine, à grands coups de pédales. Presque arrivés à la maison de Jérémie, ils rencontrèrent Benoît qui leur demanda ce qui se passait.

- On n'a pas le temps! lui cria Lucien. Dépêche-toi!

Le sprint de Benoît aurait pu lui faire gagner un cent mètres. En tout cas, il arriva à la maison presque en même temps que Doc et Antoine. Génésus fut le premier à entrer.

- Papa est mort! lui lança Lucien.

Doc chercha le pouls du corps étendu au sol, déchira la chemise pour promener son stéthoscope à droite et à gauche sur le torse, puis souleva les paupières.

- Je suis arrivé trop tard, déclara-t-il. Il n'y a plus rien à faire.

En entendant ces mots, Jeanne s'affaissa sans connaissance, comme une poupée de chiffon.

- Ah non! Pas deux le même jour, dans la même maison! pesta le doc.

Ce disant, il avait prestement sorti de sa sacoche un petit flacon qu'il ouvrit et mit sous les narines de Jeanne, qui éternua bruyamment. Quelques tapotements, un peu trop vigoureux, peut-être, de la grosse main du doc la ramenèrent à la réalité. On l'assit sur une chaise berçante.

- Mais que s'est-il donc passé? s'informa Benoît.

– On venait de terminer une partie de dominos, expliqua Lucien. Papa est rentré chercher une bouteille de Barbancourt. Comme il ne revenait pas, je suis rentré voir ce qui se passait; je l'ai trouvé à terre. Mes tentatives de réanimation n'ont rien donné.

- Doc, de quoi est-il mort? demanda Jeanne.

- D'une crise cardiaque.

- C'est de cela que nous mourrons tous, commenta bien sérieusement Benoît.

– Alors, c'est ce que vous allez indiquer comme cause de décès sur le certificat? s'enquit Lucien.

- Quel certificat? voulut savoir Doc.

- Le certificat de décès.

– Jeune homme, nous avons des actes de naissance, des certificats de baptême, d'études primaires, de bonnes vie et mœurs, de mariage, et quoi encore! Les certificats sont utiles aux vivants, pour continuer à vivre. À quoi servirait un certificat pour un mort?

- Mais pour attester de la mort de papa, voyons!

- Mais vous voyez bien qu'il est mort! Tous ceux qui vont venir à la veillée vont le

voir aussi. Le curé va le noter dans son registre, et le défunt aura une pierre tombale. On ne peut avoir de meilleures preuves que cela. Si vous y tenez absolument, il faudra vous rendre au bureau de l'officier d'état civil. Au revoir! Vous pourrez passer me payer après les funérailles.

Généus parti, Antoine lança cette réflexion: «De toute façon, il n'est pas mort. C'est Ti-Philo qui l'a tué».

– Qu'est-ce que tu dis? lança Benoît.

Haïti est le pays de l'immortalité contrariée, c'est bien connu. Aucun individu né sur cette terre n'est destiné à mourir. La preuve? Quand cela arrive, on dit que ce n'est pas une mort naturelle, mais une mort mystique. Un bébé meurt à la naissance? Quelqu'un l'a tué. Un enfant n'atteint pas l'âge de cinq ans? Les organismes internationaux se trompent en pensant que cette mort est due aux vers, à l'eau polluée, à la malnutrition ou quelque autre cause envisageable dans d'autres pays pauvres. En Haïti, la cause est connue: on l'a tué! L'a-t-on assassiné? Non! Empoisonné? Peut-être. Mais on l'a certainement tué. Une vieille dame de quatre-vingt-dix ans rend son dernier souffle? Il ne peut s'agir d'un problème rénal, cardiaque ou pulmonaire. Elle est née Haïtienne, donc immortelle. Ce ne peut être une mort naturelle. De par sa chance d'être née sur cette terre, elle était à l'abri de la mort. Il n'y a qu'une explication: quelqu'un l'a tuée.

Ces réflexions tourbillonnaient dans la tête de Lucien, à la suite de la remarque d'Antoine.

– Pendant la partie de dominos, mon oncle nous a raconté l'altercation qu'il a eue, cet après-midi, avec Ti-Philo. Ce n'est pas pour rien qu'il a lancé sur lui son coq, qui l'a blessé. C'était un coq arrangé.

Jeanne avait quitté la chaise berçante et, en pleurs, s'était agenouillée à côté du corps de son frère.

– Tu nous as quittés, Jérémie; tu nous as quittés. Tu es parti sans nous dire adieu. Jésus, Marie, Joseph, mon frère est mort!

Benoît prit sa tante sous les aisselles pour l'aider à se relever et à se rasseoir dans la chaise berçante.

– Tante Jeanne, que devrions-nous faire maintenant?

Jeanne renifla, s'essuya les yeux du revers de la main et demanda:

– Allez me chercher Maricia.

Antoine alla chercher son épouse. C'est elle qui aida Jeanne à faire la toilette du mort. La tante avait expliqué qu'il ne faudrait pas alerter les voisins avant que cela soit fait. Baigné, peigné, revêtu d'un complet gris qu'il n'avait porté qu'en de rares grandes occasions, avec chemise blanche et cravate bleue, Jérémie fut étendu sur un petit lit apporté dans le salon, un chapelet placé entre ses doigts croisés sur son ventre. D'une vieille armoire, Jeanne tira des rideaux blancs, dont les autres ignoraient, semble-t-il, l'existence. Rideaux installés à la porte principale et aux fenêtres, elle dit à Benoît et Antoine qu'il allait falloir construire une tonnelle dans la cour. Lucien, lui, devait aller voir le curé pour planifier les funérailles du lendemain et passer à la maison funéraire Grandville pour un cercueil. Ces instructions données, Jeanne savait qu'elle pouvait maintenant exprimer sa douleur. Elle se précipita au-dehors, lançant des déchirants: «À moé! À moé! Mon frère est mort.»

Lucien choisirait un beau cercueil pour son père. Selon que Grandville en avait ou non en stock, ce pouvait être livré dans un petit moment ou bien le lendemain matin. La criminalité

galopante en Haïti y avait profondément changé l'industrie de la mort. Le nombre des morgues privées avait décuplé en quelques années. Les morgues des hôpitaux ne suffisant plus pour recevoir les cadavres, les maisons funéraires avaient pris la relève. Dans les villes, le phénomène s'expliquait par le grand nombre d'assassinats par balles, à l'arme blanche ou par lynchage. En ville comme à la campagne, il fallait en outre garder les corps en attendant l'arrivée de la parenté vivant à l'étranger ou, tout simplement, de l'argent qu'elle expédiait pour les funérailles. Pour ces raisons, on ne fabriquait plus les cercueils seulement à la demande: il y en avait généralement en réserve. De temps en temps, cependant, la demande était telle qu'il y avait rupture de stock.

Par chance, Grandville avait ce soir-là trois cercueils en réserve. Sans hésiter, Lucien choisit le plus luxueux, avec drap de velours grenat et ferrures dorées. Moins de deux heures plus tard, Jérémie y reposait. Le petit lit avait cédé la place à des chaises qui soutenaient le cercueil. Au plafond, une ampoule nue éclairait la scène, renforçant à peine la lueur des bougies qui brûlaient à chaque extrémité du cercueil. Tout le long des murs de la salle, des chaises apportées par la maison funéraire complétaient le funèbre décor.

Sur la cour, les poteaux de la tonnelle avaient été rapidement dressés. Des hommes s'activaient à installer un toit de feuilles de palmier, tandis que des tables et des chaises prêtées par les voisins pour la veillée s'empilaient, en ajout au mobilier de la maison funéraire. Tous ceux qui voulaient pleurer le mort ou prier se trouveront dans la salle; ce seront surtout des femmes. Sous la tonnelle, on chantera les louanges du défunt, on devisera, on jouera aux cartes, aux dominos et aux dés, le clairin réchauffera les gosiers que le cola tentera de rafraîchir, de temps en temps.

Arrivée en courant, Gertrude écarta les rideaux sans ménagement.

– Jeanne, ce n'est pas vrai?

– Oui, Gertrude. Ton homme est mort.

Gertrude hurla en s'agenouillant à côté du cercueil, tombant presque sur Jérémie.

– Mon homme, je t'attendais après la gaguère. Tu ne peux pas partir comme ça, Jérémie, sans même dire adieu. Mon Dieu, que vais-je devenir? Comment pourrai-je vivre sans toi, mon homme. À moé! À moé!

Jeanne s'agenouilla en face, et les deux femmes se mirent à pleurer ensemble. C'est dans cette position que les trouvèrent les premières voisines qui arrivèrent, déclenchant un chœur de lamentations. Toute la nuit se déroulera selon un scénario alternant la récitation du chapelet, le récit des anecdotes de la vie de Jérémie, de brefs moments de silence et la reprise des lamentations sous l'initiative d'une pleureuse, pas toujours la même. Le cola et le café, ou parfois un petit verre de clairin, fourniront l'énergie.

La tonnelle était maintenant érigée et couverte. Déjà, tables et chaises étaient placées sur cette scène de veillée éclairée par une lampe-tempête accrochée au plafond. Après une brève visite au défunt, des groupes d'hommes étaient attablés selon leurs affinités pour les grandes activités de cette soirée: les dominos, les cartes ou les dés. Les dames-jeannes de clairin avaient commencé à circuler, et les petits verres se vidaient plutôt vite.

Quatre veilleurs allèrent s'installer hors de la tonnelle, à la table sous le flamboyant où Jérémie jouait aux dominos cet après-midi. C'était un soir sans lune, mais le ciel noir faisait étalage de ses diamants et le jasmin de nuit embaumait l'air. Ambiance de rêve, sous les tropiques, pour célébrer l'amour ou chanter la vie. Pas aujourd'hui, cependant. Au moment de distribuer les cartes, un joueur demanda:

– De quoi est mort Jérémie?

– Tu devrais plutôt demander qui l'a tué, Séraphin.

- Joseph, on commence déjà à dire que c’est Ti-Philo, intervint Alexandre.
- Tout cela pour un combat de coqs? questionna Charles, le plus jeune du groupe. Jérémie souffrait peut-être de haute pression.
- Selon moi, reprit Alexandre, on ne peut écarter la possibilité que ce soit Ti-Philo: tout le monde sait que c’est un bokor. Par ailleurs, il ne met pas toujours des ergots de métal à ses coqs; aujourd’hui, Piment-bouc en était équipé. Les ergots étaient peut-être préparés, et c’est intentionnellement qu’il aurait lancé le coq sur Jérémie.
- Ce n’est pas possible: s’il n’y avait pas eu de dispute, il n’aurait pas lancé le coq sur Jérémie.
- Charles, fit remarquer Joseph, si Ti-Philo avait arrangé son coq pour Jérémie, il aurait trouvé ou créé n’importe quel prétexte pour poser ce geste, avant ou après le combat. Par vengeance, Ti-Philo veut faire de Jérémie un zombi.
- Zo, Sandre, Charlito, nous connaissons tous le phénomène de la zombification, mes amis. Mais je pense qu’on saute généralement trop rapidement à cette conclusion. Vous souvenez-vous de l’affaire des dakis à Thibault?
- Non, répondirent les compères.
- Ça fait quelques années de cela, mais on en avait beaucoup parlé à la radio.
- Thibault! Ne serait-ce pas une section communale près de Milot? demanda Charles.
- Exactement, approuva Séraphin. Un jour, un enfant mourut subitement dans ce village. Ses parents, qui venaient d’avoir une dispute avec le voisin, conclurent qu’il avait mangé l’enfant. Vous savez bien qu’en disant «mangé», et non empoisonné, cela veut dire que l’enfant deviendrait un zombi.
- Qui aurait besoin d’un enfant comme zombi? observa Joseph. Un zombi, c’est pour travailler dur, pire qu’un esclave.
- Je le sais bien, reprit Séraphin. Il n’empêche que c’est ce que les parents ont cru. En moins d’un mois, vingt enfants moururent dans le village. Tout le monde soupçonna une vendetta, et les rumeurs, bien que discrètement, circulaient sur les auteurs de ces morts. En cette matière, il n’y a jamais d’accusations publiques. Un matin, un enfant perdit connaissance en arrivant à l’école. Une vingt-et-unième victime? La directrice, une religieuse canadienne, pensa que le pauvre enfant n’avait peut-être pas déjeuné avant de venir à l’école. C’était souvent le cas pour bien des enfants, mais celui-ci avait peut-être une réaction hypoglycémique? Forte de cette intuition, elle demanda à une consœur de l’accompagner et de donner du sucre à l’enfant pendant qu’elles le conduiraient à l’hôpital de Milot. Malgré le mauvais état de la route, la bonne sœur sembla croire que sa camionnette était ce jour-là une voiture de course. À l’arrivée, faisant valoir que l’enfant était mourant, les religieuses obtinrent qu’on s’en occupe d’urgence. Il était minuit moins une, car l’enfant se trouvait en pré-coma diabétique. L’intuition de la religieuse avait été bonne.
- Lorsque l’enfant revint à lui et reprit des forces, on voulut savoir s’il avait déjeuné; il affirma avoir mangé quelques dakis. De là venait le drame! À cette saison, le fruit n’était pas encore mûr. Délicieux à maturité, c’était un poison lorsqu’il était encore vert. Poison ou médicament, car il pouvait efficacement faire baisser la pression si on savait comment l’utiliser. Ce dernier enfant avait eu de la chance: au cours de la vendetta qui se déroulait dans la commune, des parents vengeurs avaient effectivement supprimé des enfants, alors que la plupart s’étaient empoisonnés eux-mêmes en mangeant du daki trop vert. Cette information mit heureusement fin à la vendetta.
- En nous racontant cela, Séraphin, tu veux nous dire qu’on ne peut être certain de la culpabilité de Ti-Philo.
- Exactement, Zo. D’ailleurs, même si Jérémie se trouvait victime d’une mort surnaturelle, l’incident à la gaguère pourrait n’être qu’une coïncidence. On tue aussi à distance, vous

le savez bien.

– Je n’oserais pas jurer que c’est vrai, intervint Alexandre, mais on m’a déjà raconté quelque chose d’extraordinaire là-dessus. Il paraît qu’on peut empoisonner une mouche, une abeille ou une guêpe, et la relâcher le plus près possible de la personne visée. Malgré la présence d’autres personnes dans la maison, l’insecte va directement piquer la personne ciblée.

– Il ne faut quand même pas exagérer, protesta Charles. Comment l’insecte pourrait-il identifier précisément la personne?

– Attends, Charlito ; je n’avais pas fini. Pour que cela fonctionne, à ce qu’on m’a dit, il faut qu’on ait pu mettre l’insecte en contact avec un morceau de tissu, si petit soit-il, imprégné de l’odeur de la personne ciblée. On n’est jamais trop prudent.

– Bon! C’était à qui de jouer?

Le questionnement! Ingrédient indispensable à l’esprit critique! Ingrédient tellement rare dans ce milieu! Au doute de Charlito, Alexandre a apporté une explication. Elle vaut ce qu’elle vaut, mais l’explication tente quand même de sortir de l’esprit magique. L’attitude questionneuse de Charles n’est pas très courante. Au fait, une multitude d’Haïtiens, depuis des générations, fait preuve d’un manque total de sens critique devant des récits plus rocambolesques les uns que les autres.

Par exemple, des enseignants et des avocats discutent sérieusement des prévisions d’un individu capable de faire descendre la lune dans une assiette blanche, pour identifier les numéros gagnants du prochain tirage de la borlette. De jeunes universitaires prétendent connaître un paysan qui s’est déjà transformé en arbre pour échapper à la poursuite de ses ennemis. Un jeune diacre raconte que son cousin a vu un houngan sortir de sa poche un mouchoir blanc qu’il a transformé en voiture. Il n’est pas en train de se moquer: il croit son cousin!

Où sont passées les notions d’astronomie, de physique, de chimie et de mécanique apprises à l’école? Elles semblent appartenir à un monde parallèle dont on ne reconnaît pas la présence dans la vie fantasmagorique qui sert de réalité à l’Haïtien. Curieusement, celui-ci taxera d’incrédule quiconque lui dira qu’il est trop crédule.

Il y a quelques années, un bokor converti au protestantisme fut une vedette tonitruante pendant un certain temps, témoignant de son passé dans tous les temples où un auditoire acquis d’avance applaudissait ses révélations. Frère Dodo, comme l’appelaient affectueusement ses nouveaux coreligionnaires, a prétendu pouvoir transformer quelqu’un en bourrique, en lui soufflant de la «poudre bourrique» dans les narines. Selon ses dires, un de ses collègues bokors appelé Ti-Paul a voulu lui révéler la véritable identité d’un jeune taureau qui semblait le regarder avec une attention particulière. Après un rituel dont un élément a constitué en le lavage des cornes avec un certain produit, puis de quatre coups de fouet, le bœuf a repris forme humaine. En outre, pour ce frère Dodo, les frontières n’existaient pas: il lui suffisait d’une boîte d’allumettes et d’un balai pour se rendre de Port-au-Prince ou de Miragoâne à New York ou Miami, évidemment sans passeport ni visa.

L’éloquence et l’apparente sincérité de ce prédicateur semblent avoir suffi pour faire admettre comme possibles ou vraies toutes ses déclarations. Même en dehors de son groupe religieux gagné d’avance, personne n’a relevé l’absurdité ou l’illogisme des déclarations de cet homme. Au nom de quoi aurait-on douté? De la science? Peut-être trouverait-on encore incroyable qu’un homme ait marché sur la Lune, mais pas qu’un balai serve d’aéronef à un Haïtien. Est incrédule celui qui n’ajoute pas foi aux révélations de Frère Dodo.

Ce manque d’esprit critique n’a rien à voir avec l’instruction, l’intelligence ou la classe sociale. Il n’est pas non plus réservé à l’Haïtien. Partout, la logique semble inhibée dès que les croyances entrent en scène. Dans une église, cinquante, cent personnes avalent une hostie avec la conviction que chacune vient de manger le corps du Christ. Un dimanche matin, combien

de cannibales mystiques croient se régaler en même temps de cette chair sacrée, leur circuit logique momentanément débranché? Pourquoi faut-il au célébrant un plus gros Jésus que ses ouailles? Le croyant ne se demande pas ce qu'il advient du Jésus des hosties consacrées non utilisées la même journée et remises dans le tabernacle, ce «lieu où l'on enferme le Christ quand il est en hostie», c'est-à-dire en colère, selon l'humour québécois. Une fois le vin consacré, quelqu'un a-t-il jamais utilisé un alcoomètre pour vérifier la transsubstantiation? Dans la litanie des saints, il manque Sainte Crédulité.

III

Il était près de minuit, lorsque Doc Génés vint faire son tour à la veillée. Ayant réussi à prendre Lucien et Benoît à part, il leur proposa un service bien particulier.

– Écoutez, j’ai entendu dire qu’on avait tué votre père. Je n’en sais rien, mais nous savons bien que c’est possible.

– Vous, le docteur, vous n’en savez rien?

– Benoît, il n’y a aucune possibilité de détecter le moindre signe vital dans ces cas-là. Aucun médecin ne laisserait enterrer quelqu’un s’il avait la certitude qu’il était encore en vie.

– Mais vous n’avez pas la certitude qu’il est mort.

– Ici, Lucien, on ne peut jamais en être sûr. Que des individus souvent ignares connaissent un poison et s’en servent pour tuer, ce n’est pas vraiment sorcier. Mais il y a quelque chose de presque scientifique dans la façon dont ces malfaiteurs utilisent les poisons. Les plus connus viendraient d’un poisson ou d’une variété de crapauds, certains de végétaux. L’empoisonnement peut être foudroyant; il peut agir en moins d’une demi-heure, ou provoquer une maladie qui dure quelques jours. Dans tous les cas, lorsque survient la mort apparente, rien ne permet d’en douter puisque la victime n’a plus le moindre signe vital. Un électrocardiogramme ou un encéphalogramme pourrait-il révéler quelque chose? Je n’ai jamais entendu dire qu’un confrère avait fait cette vérification. En tout cas, moi, je n’ai qu’un vieux stéthoscope. Les zombis retrouvés ont toujours déclaré avoir été totalement conscients durant leur prétendue mort. Ils entendent tout ce qui se dit, veulent parler ou bouger, mais les muscles ne répondent pas. Curieusement, ils ne sont pas insensibilisés pour autant, car ils sentent la piqûre d’un moustique ou la brûlure d’une goutte de cire.

– J’ai en effet entendu dire, commenta Benoît, que c’est ce que racontait un jeune homme du Sud retrouvé dix-huit mois après son décès.

– Le cas le plus célèbre, reprit Doc Génés, est celui de Clairvius Narcisse. Au début des années 1980, on en a beaucoup parlé. Il avait réussi à s’échapper de la plantation où il travaillait comme zombi, mais attendit le décès quinze ans plus tard de celui qui l’avait tué, avant de se présenter à sa famille.

Certaines des personnes empoisonnées ne sont jamais déterrées. En effet, le bokor ou le commanditaire de la mort n’a pas toujours besoin d’un zombi. Parfois, il veut seulement rendre le plus horrible possible l’agonie de sa victime. On la laisse alors mourir d’asphyxie dans sa double prison: le cercueil et la tombe. Benoît, Lucien, c’est pour éviter la zombification ou la mort par asphyxie lente d’une personne consciente que la famille choisit parfois l’injection de formol. Je suis prêt à le faire pour vous, si vous êtes d’accord.

– Une injection au formol?

– Une injection au formol?

La même interrogation fusa simultanément des deux bouches.

– Oui. Ainsi, vous aurez la certitude que votre pauvre père ne deviendra pas le zombi de Ti-Philo.

– Mais cela veut dire que c’est nous qui le tuons, commenta Lucien.

– S’il n’est pas déjà réellement mort: oui, admit Doc Génés.

– Notre père aurait donc conscience que nous le tuons, Doc? ajouta Benoît.

– Il vous serait probablement reconnaissant de lui éviter une vie de zombi, ou une longue agonie par asphyxie. Je ne vous chargerai pas cher.

Pendant que Benoît semblait réfléchir, Lucien reprit la parole.

– Doc, on vous dit médecin. Vous travaillez donc à soigner, à guérir, à sauver des vies. Vous voici pourtant prêt à contribuer à la mort réelle d'un homme plutôt qu'à essayer de lui sauver la vie.

– Lui sauver la vie? Comment pourrais-je faire?

– Tout poison a un contrepoison, non?

– Lucien, as-tu jamais entendu parler d'un seul cas où l'on a réanimé, en Haïti, un individu déclaré mort?

C'est Benoît qui répondit.

– Non!

– Bien sûr que non, reprit Génésus. Tout le monde a peur d'oser, car celui qui se risquerait à faire cela prendrait la place du zombi. Dans le Sud, on voit souvent des tombes dans les cours. La famille s'assure ainsi que personne ne viendra chercher le corps, mais on n'a jamais tenté une quelconque réanimation ou résurrection du mort. On préfère que la mort apparente devienne réelle, plutôt que de contrarier le bokor.

La question n'est pas de savoir s'il y a un contrepoison. De toute évidence, il y en a, puisque le bokor réanime la personne qu'il a empoisonnée. C'est à lui seul qu'on reconnaît ce droit. Mais personne d'autre, même pas un autre bokor, n'interviendrait à sa place. Non seulement parce que c'est la loi de leur confrérie, mais aussi à cause de la peur: il y a des bokors plus puissants, plus expérimentés que d'autres.

Mes amis, pour ce qui est du formol, prenez le temps d'y réfléchir. Si vous êtes d'accord, faites-moi chercher tôt; pour ma propre sécurité, il faudra que nous soyons discrets. Bonne nuit, si possible!

La peur! L'un des grands problèmes d'Haïti. Presque tout le monde a peur de quelqu'un dans ce pays, mais on en parle peu. C'est pourtant l'un des grands freins au développement, car cette peur tue l'esprit d'initiative et la concurrence, en plus d'empêcher une saine administration.

Renvoyez un taxi que vous aviez arrêté, parce que son prix est exorbitant, et faites signe au suivant. Le premier s'attardera, pour voir si la transaction va se conclure. Sa présence intimidera le second qui hésitera à vous embarquer, ou même refusera. Pourquoi? Il ne vous le cachera pas: il a peur de se faire tuer et de devenir un zombi! Un mécanicien refusera de faire une réparation dont il est pourtant capable, parce que vous lui révélez qu'un autre a essayé avant lui, en vain. Il a peur de se faire tuer!

La classe sociale ou l'instruction n'y fait rien. De hauts fonctionnaires de la fonction publique réagissent de même. Grâce à son doctorat récemment obtenu au Québec, un jeune homme devient directeur d'un service à un ministère. Dès les premiers jours, il perçoit de la résistance chez le personnel. Il finit par savoir qu'un employé du service digère mal que quelqu'un de l'extérieur ait obtenu ce poste qu'il convoitait. Un matin, il trouve une bouteille à la porte de son bureau. Il n'ose déplacer la bouteille pour accéder à son bureau. Croyant avoir compris le message, et pensant sa vie en danger, il lance les clés à terre et s'en va pour ne plus revenir.

Le directeur d'un important office gouvernemental se rend compte d'un taux de vol important. Une brève enquête lui permet d'identifier facilement le responsable. Que fera-t-il? Rien. Pourquoi? Son explication, c'est que ce système fonctionnait déjà du temps de son prédécesseur. S'il y met un terme, il vient de se faire plusieurs ennemis: le voleur de son service et tous ceux qui lui achetaient le matériel dérobé. L'un au moins de ces ennemis voudra certainement le tuer, pense-t-il. Il a peur.

Au départ de Génés, Lucien demanda à son frère ce qu'il pensait de sa proposition. Benoît avoua qu'il n'y voyait pas clair.

– Les gens vont bientôt faire une dernière prière avant de s'en aller, signala-t-il. Revenons les rejoindre, Lucien. Nous pourrions faire le point tôt demain matin?

– Oui. Il commence à me venir une idée.

– Qu'est-ce que tu as en tête? Dis-moi.

– C'est encore trop vague. Laisse-moi y réfléchir. Nous en discuterons demain.

Ils rentrèrent réciter avec les autres la dernière dizaine de chapelet. Pour mettre fin à la veillée, d'une voix voilée mais magnifiquement belle, Jeanne entonna:

«Je mets ma confiance, Vierge en votre secours.»

Toute l'assistance l'accompagna pour la suite:

«Servez-moi de défense, prenez soin de mes jours.

Et quand ma dernière heure viendra fixer mon sort,

Obtenez que je meure de la plus douce mort.»

Cette belle chanson fit penser à chacun à sa propre mort plus qu'à celle de celui qui les réunissait, d'où quelques sanglots. On s'embrassa et on se souhaita bonne nuit pour ce qui en restait. Jeanne proposa à Gertrude de coucher sous son toit, mais elle préféra rentrer chez elle. Il n'y avait rien à craindre: sa maison était sur le chemin de plusieurs personnes présentes à la veillée.

IV

C'est le chant des coqs qui réveilla Lucien; il devait donc être autour de quatre heures. La nuit avait été brève; il se sentait fatigué et la réalité mit quelques secondes à s'imposer à sa conscience: son père était mort la veille, peut-être empoisonné, et Génés leur avait fait une proposition bizarre. Il resta au lit, les yeux ouverts. Son subconscient avait travaillé sur l'idée avec laquelle il s'était endormi hier soir, car le scénario était maintenant bien clair dans son esprit. Il s'en fit mentalement une représentation, comme pour s'assurer que c'était faisable. Il lui semblait que oui, mais il faudrait en convaincre son frère et Antoine.

Sur l'autre lit, à l'autre bout de la chambre, Benoît toussota.

– Tu es réveillé, Ben?

– Ouais.

– Bien dormi?

– J'ai sûrement dormi, car il me semble avoir passé la nuit à faire des cauchemars; je n'ai en tout cas pas bien dormi.

– J'ai entendu tante Jeanne s'affairer. On va lui dire bonjour et prendre un café. Ensuite, il faut qu'on parle.

– De ton idée d'hier soir?

– Oui.

Les deux frères s'habillèrent sommairement. Au salon, ils s'attardèrent un moment à regarder le cadavre de leur père, devant lequel ils se signèrent, avant de rejoindre Jeanne dans la cuisine. Leur tante était vêtue d'une robe blanche qu'elle changerait pour une noire à l'heure des funérailles. Elle offrit du café à ses neveux, qui préférèrent aller d'abord se laver à la douche située à l'extérieur, à côté de la maison. Au retour, après une première tasse du bon café de Jeanne prise en sa compagnie, ils s'excusèrent en emportant chacun une deuxième tasse à la chambre. Là, assis avec Benoît sur son lit, Lucien lui expliqua son plan pour savoir si leur père était mort ou non. Après questions, discussions, suggestions, ils furent d'accord. Il faudra la participation de leur cousin Antoine. Benoît était certain de son acceptation: c'est un brave, et il aimait bien son oncle. Pour ce qui était du rôle prévu pour Maricia, il faudra voir ce qu'en pense Antoine.

– Pourquoi ne pas lui demander directement? questionna Lucien.

– Je ne ferai pas de mauvaise blague sur la discrétion des femmes; ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Je connais notre cousine. Elle sera quelque peu craintive, et risque alors de demander conseil avant de se décider; or, il ne faut pas que notre plan s'ébruite. Si Antoine nous assure qu'il pourra convaincre Maricia, vaut mieux que ce soit lui qui lui en parle. Et, de préférence après l'enterrement.

– D'accord. Allons le voir.

Il faisait beau. Le soleil souriait, des poules descendues de leurs perchoirs de nuit picoraient au fond de la cour. La journée s'annonçait remplie de bonheur pour les gens qui y seraient réceptifs. Mais tel n'était pas le cas aujourd'hui pour ces deux frères et leur famille. En passant devant les cages des coqs, Benoît songea qu'il allait falloir les nourrir.

– Tantôt, je donnerai du maïs aux coqs. Je vais aussi demander à tante Jeanne d'aviser les gens qui vont venir faire la cuisine de ne pas y toucher. En plus du cabri et du cochon qui seront amenés tantôt, quelqu'un pourrait bien penser que les coqs de papa font aussi partie du menu.

– C’est bien d’avoir pensé à cela, Ben. Qu’il soit réellement mort ou non, ce serait inconvenant de tuer ses coqs aujourd’hui.

À la haie de cactus où émergeaient ci et là des hibiscus, ils appelèrent Maricia. Elle était dehors, balayant le devant de sa porte.

– Venez donc, cousins! répondit-elle.

Au milieu de la haie, il y avait un petit passage permettant l’accès aux deux cours, sans avoir à passer par la rue. Ils embrassèrent Maricia et demandèrent à voir Antoine.

– Tony, tes cousins sont là!

Apparaissant à la porte, Antoine les invita à entrer. Quand ils lui eurent expliqué qu’ils voulaient lui parler de quelque chose en toute discrétion, loin même des oreilles de Maricia, ils sortirent avec chacun une chaise et allèrent s’asseoir sous un manguier au fond de la cour. Lucien expliqua son plan, puis, avec l’aide de Benoît, il répondit aux questions ou objections de leur cousin.

– C’est très audacieux, convint ce dernier, et je n’ai pas entendu dire qu’on ait jamais tenté cela avant. Mais je ne suis pas un peureux: je marche.

– Nous savions bien que tu serais avec nous, Ben. Merci!

– Pas besoin de me remercier, Lucien. La famille, c’est la famille.

– Maricia acceptera-t-elle? voulut savoir Benoît.

– Sans moi, jamais elle ne participerait: elle aurait trop peur. Quand je lui expliquerai cela après l’enterrement et qu’elle comprendra que je serai toujours à ses côtés, jusqu’au moment de braquer le projecteur, je suis certain qu’elle sera capable de surmonter sa peur.

– Tony, compléta Benoît, le rôle de ta femme est important. Vaut mieux, cependant, ne pas le lui imposer. Dès que tu lui auras parlé après l’enterrement, fais-nous savoir si elle marche ou non. À trois, nous modifierons le scénario, s’il le faut.

– Bien entendu, ajouta Lucien, si Maricia ne veut pas se joindre à nous, tu devras obtenir d’elle la promesse absolue de garder le secret sur l’opération.

– Entendu.

– Et puis, ajouta Lucien, pense à mettre le projecteur au soleil pour bien le charger.

Les trois se donnèrent la main pour sceller leur engagement.

V

Le corbillard de Grandville vint charger le cercueil vers les quinze heures trente, puis la petite procession des endeuillés mit une trentaine de minutes pour arriver à l'église paroissiale, qui n'était pas bien loin. Un important groupe de connaissances et d'amis attendaient sur le parvis de l'église. Précédé de trois enfants de chœur dont l'un portait la croix, le curé vint à la porte accueillir le cercueil et conduire toute la troupe à l'intérieur de l'église.

La cérémonie, solennelle, se déroula selon le rituel habituel. Dans son sermon, le curé fit, bien entendu, l'éloge du défunt. On n'est jamais aussi bon que mort. Dans le même sermon, il fut question de repos éternel pour le défunt, de sa présence au paradis, de sa résurrection et de celle de toute l'assistance à la fin des temps, au moment du jugement des vivants et des morts. Évidemment, personne ne remarqua la moindre contradiction entre ces différents scénarios, pas plus l'officiant que ses fidèles.

Au moment où il faisait le tour du catafalque, envoyant des volutes de fumée d'encens sur le cercueil, certains fidèles observaient attentivement à la fois le curé et le dessus du cercueil. C'étaient ceux qui croyaient que l'âme du défunt flottait au-dessus du cercueil à ce moment précis, s'il n'était pas vraiment mort. Le curé, disait-on, voyait l'âme, dans ces cas-là, mais n'en laissait rien paraître. Sans nécessairement nier, aucun curé n'a jamais admis une telle chose. Loin d'en conclure que ce n'était donc pas vrai, les gens préféraient croire que les curés devaient garder secret un tel phénomène.

Le niveau des lamentations augmenta sensiblement à la fin de la cérémonie, au moment où les croque-morts emportaient le cercueil vers le corbillard. Le curé et ses enfants de chœur prirent la tête du cortège, alors que Jeanne, Lucien et Benoit suivaient le corbillard. Derrière eux venaient Gertrude, Antoine et Maricia, puis la foule de parents et amis.

Cette fois-ci, le trajet était un peu plus long, car on s'en allait au Petit cimetière. Louisbourg était divisé en deux quartiers: le Bas du bourg et l'Autre bord du pont. La rivière sinueuse qui traversait le village traçait la frontière. Chaque quartier se glorifiait de ses aménagements. Les gens de l'Autre bord du pont s'enorgueillissaient d'avoir l'église paroissiale et le parc; ceux du Bas du bourg se vantaient d'avoir le marché et le terrain de football. La plus grande particularité de ce village était d'avoir deux cimetières: le Grand cimetière et le Petit cimetière. Cependant, aucun des quartiers ne pouvait vraiment tirer une fierté spéciale de cette situation, car les deux cimetières étaient quelque peu excentrés, un peu après le Bas du bourg. Il reste que tout un chacun devait traverser le Bas du bourg pour se rendre à sa dernière demeure, ce qui renforçait quand même un peu le chauvinisme des gens du Bas.

De par l'emplacement de la maison du défunt, le cortège se rendait au Petit cimetière. En passant devant le Grand, chacun se signa. Même de la route, on pouvait noter la multitude de tombeaux colorés, blancs, verts, bleus, ocre ou d'un mélange de ces couleurs. Rendu au petit cimetière, on retrouvait cette même curieuse architecture colorée du séjour des morts. Un grand crucifix trône à l'entrée. Des croix petites ou grandes, sans le Christ, sont érigées sur les tombes ou les tombeaux. Avec un peu d'attention, on remarque qu'elles sont de différents modèles. Ici, c'est la croix égyptienne; nœud ou clé? Sur la tombe à côté, la croix celtique porte son anneau. Plus loin, un modèle paraît bizarre: une croix chrétienne inversée. Cette diversité témoigne-t-elle d'un simple souci artistique et esthétique, ou faut-il y voir des messages? La presque totalité des habitants de Louisbourg est d'une religion chrétienne, mais les deux cimetières accueillent tous les défunts, sans discrimination de foi. Y a-t-il des familles qui voudraient marquer une caractéristique particulière de leur foi par un modèle de croix? En tout cas, la croix chrétienne inversée est particulièrement surprenante, vu que certains l'appellent la croix satanique.

La fosse était prête. Après les dernières prières du curé et une ultime bénédiction, le

cercueil fut descendu avec des cordes. Le fossoyeur lança une première pelletée de terre qui résonna lugubrement sur le bois du cercueil. C'est le moment que choisit Gertrude pour tenter de se jeter dans la tombe. Évidemment, on la retint. Cette scène de désespoir tant de fois jouée lors des funérailles en Haïti n'arrive jamais à sa fin: l'actrice éplorée, c'est rarement un acteur, sait bien que des mains vigoureuses l'empêcheront de rejoindre ainsi l'être cher. Jamais on n'a laissé une malheureuse désespérée aller jusqu'au bout de son geste. Est-ce parce qu'on craint le fou rire qui se déclencherait lorsqu'elle crierait au secours pour la sortir du trou?

Le Petit cimetière ne semblait pas très bien entretenu. Sur certaines tombes, et même dans les sentiers, des herbes folles poussaient comme pour attirer l'attention sur les champs, puis la forêt qui s'étendaient par-delà. Sans se le dire, les deux frères et le cousin pensèrent que cet environnement constituait un avantage pour la réalisation de leur plan. Sortant de sa poche une petite caméra pour photographier, Lucien la mit en mode vidéo, évitant ainsi les déclics qui auraient pu permettre à d'autres d'identifier les clichés qu'il prenait. Ce comportement surprit un peu quelques personnes, mais elles se dirent qu'on ne comprenait pas toujours les agissements d'un diaspora. En fait, Lucien faisait du repérage pour cette nuit.

VI

La nuit était tombée, quand les derniers hôtes quittèrent la réception donnée après l'enterrement. La famille, la tante Jeanne et Gertrude, les frères Lucien et Benoît, le cousin Antoine et Maricia se retrouvèrent seuls. On parla un peu de certains amis du défunt et de quelques membres de la parenté qu'on n'avait pas vus depuis bien longtemps. Les baptêmes, les mariages et les funérailles sont les moments dans la vie haïtienne où les proches et amis se regroupent le plus, mais toujours davantage lors des funérailles. Aux funérailles, c'est vraiment par solidarité, pour apporter du réconfort, pas d'abord pour la ripaille. Antoine et Maricia s'excusèrent, prétextant avoir quelque chose à régler à la maison.

Maricia fut étonnée et impressionnée, en apprenant l'opération planifiée pour cette nuit. Se retrouver dans un cimetière à une heure où tout le monde est au lit, sauf les loups-garous, ne lui souriait pas beaucoup; cela lui faisait même franchement peur. Antoine mit plusieurs minutes à la rassurer, expliquant que son rôle, bien que capital, consisterait seulement à éclairer la scène au moment opportun, qu'il serait en permanence auprès d'elle et que l'opération serait annulée à une heure du matin si les malfaiteurs ne se présentaient pas. Il avait entouré sa femme de ses bras tout le temps de cette conversation, ce qui eut pour effet de la mettre en confiance. Elle accepta donc, et ils allèrent rejoindre Benoît et Lucien.

Le conciliabule se tint dans la chambre des deux frères. Tout le monde avait en tête la topographie du cimetière, puisqu'on en revenait. La vidéo de Lucien permit quand même de choisir concrètement les points stratégiques pour un déroulement rapide de l'opération. La tombe du défunt se trouvait presque à l'extrémité est du cimetière. De là partait un sentier qui traversait une zone densément boisée. Beaucoup de gens l'utilisaient comme raccourci pour rejoindre la route qui menait vers le village de La Prairie. Antoine et Maricia s'installeraient bien cachés, derrière les arbres, tout près du sentier. Ils seraient les premiers à voir ceux qui viendraient chercher le mort s'ils arrivaient par ce côté, car ils passeraient presque devant eux avant d'arriver à la tombe.

De l'entrée du cimetière, une des allées se terminait à l'emplacement de la tombe. Sur la gauche, environ six mètres avant d'y arriver, se trouvaient deux imposants monuments de riches familles de la région. Benoît et Lucien se dissimuleraient chacun derrière l'un de ces monuments. Ce sont eux qui verraient les premiers les ravisseurs, s'ils s'amaient par l'entrée principale. Combien seraient-ils?

– Pour ce qui est du nombre, je ne suis pas vraiment inquiet, déclara Lucien, car j'aurai mon nunchaku.

– Quoi? Les deux petits bâtons avec lesquels tu t'amuses parfois?

– Benoît, je ne m'amuse pas, je m'entraîne avec le nunchaku. Sans être encore un expert, les cours d'arts martiaux que j'ai suivis avec cette arme à Montréal font que je me sentirais en confiance, même en face de quatre adversaires.

– À ce qu'on raconte, ce sont généralement deux personnes qui se chargent de récupérer un corps.

– Si c'est vrai, Maricia, nous n'avons rien à craindre à trois contre deux. Mais je vous l'assure: avec mon nunchaku, nous serons vraiment en position de force. Question importante: à quelle heure devrions-nous être sur les lieux?

– J'ai dit à Maricia que tout se passerait avant une heure du matin, s'il doit se passer quelque chose. Ce genre d'opération se déroule autour de minuit, dit-on. À mon avis, nous devrions être là bien avant. D'une part pour bien nous positionner, d'autre part parce que nous ne pouvons pas nous permettre d'arriver devant une fosse vide.

– Ah non! Ce serait horrible. Que diriez-vous de partir en deux groupes séparés? Mari-

cia avec Antoine, et Benoît et moi? Assurons-nous d'être à nos postes pour vingt-deux heures trente. Synchronisons nos montres, car il nous sera impossible de communiquer entre nous sur place avant de passer à l'action.

Antoine et Maricia s'en retournèrent chez eux, tandis que de leur côté, Benoît et Lucien avertirent leur tante Jeanne qu'ils sortiraient ce soir. Sachant bien quel sens Jeanne donnerait au mot sortir, ils n'expliquèrent pas leur projet.

– Je pensais moi aussi à cela, leur dit Jeanne. Vous êtes de bons fils. Il faut absolument savoir qui est le coupable, pour lui rendre la monnaie de sa pièce.

– Oui, ma tante, approuva Benoît. Aurez-vous peur de rester seule pendant que nous serons partis? Nous reviendrons vraiment dès que possible.

– Je n'ai pas peur des morts, les enfants. D'ailleurs, si l'esprit de votre père revenait ici, il ne me ferait pas de mal. Mon frère m'a toujours aimée et protégée. Lorsque vous reviendrez, réveillez-moi pour me dire ce que le houngan vous aura appris. Vous faites bien de sortir, les garçons.

Il était près de vingt-deux heures quand les deux frères firent la bise à leur tante avant de lui conseiller de bien fermer la porte derrière eux. Jeanne ne remarqua pas le nunchaku de Lucien qui, lui, s'étonna à l'extérieur de voir que son frère s'était équipé d'un rouleau de corde.

– Pourquoi de la corde, Ben?

– Nous aurons peut-être à les amarrer.

Contrairement à Maricia et Antoine qui étaient passés par les bois pour arriver au petit sentier du raccourci, les frères devaient accéder au cimetière par l'entrée principale. À leur arrivée, la porte était fermée. Le muret qui courait sur toute la façade du cimetière n'étant pas bien haut, ils l'escaladèrent aisément. Précautionneusement, ils se rendirent jusqu'aux tombeaux précédemment identifiés, mais n'osèrent pas aller jusqu'à la tombe paternelle, au cas où quelqu'un les observerait. C'était peu probable, mais il ne fallait pas alerter les malfaiteurs. Ils s'installèrent sur le sol, chacun adossé à son monument. En plus d'avoir une vue sur l'entrée, ils pouvaient se voir et se faire signe au besoin. Il était toutefois convenu de ne pas parler, sauf en cas d'absolue nécessité. Antoine et Maricia étaient-ils en place? Sans doute, mais les deux équipes ne pouvaient se voir.

Jusque-là, seules les étoiles avaient piqueté le velours du ciel. L'apparition soudaine de la Lune rendait le cimetière moins lugubre, mais fit craindre aux guetteurs d'être découverts par les ravisseurs du corps, lorsque ceux-ci arriveraient. Mais arriveraient-ils? Les quatre se posaient la même question.

Maricia aimait bien son oncle, mais elle l'avait vu mort et avait assisté à ses funérailles et à son inhumation. Selon elle, c'était aussi bien de croire qu'il était bien mort. Le voir réapparaître serait tout un choc. Comment réagirait-elle? Antoine aussi aimait son oncle; sa mort subite l'avait déstabilisé. S'il n'était pas vraiment mort, il allait participer vaillamment à sa récupération, mais au fond, il souhaitait presque ne pas avoir à vivre cette expérience.

Benoît était tendu et prêt à en découdre avec n'importe qui pour récupérer son père. Il était impatient, mais savait qu'il devait se maîtriser et suivre méthodiquement le plan élaboré. La seconde vie de son père en dépendait. Lucien était à la fois lucide et incrédule. Lucide, car il avait élaboré le scénario de sauvetage raffiné avec les autres. Si son père n'est pas vraiment mort, ils vont le ramener à la maison. Mais est-ce possible qu'il en soit ainsi? L'homme qu'il a vu dans son cercueil, c'était un mort. Si, contre toute logique, il ne l'était pas hier, comment pourrait-il avoir survécu dans un cercueil, et dans une tombe? Serait-il le même homme en le sortant de là? De telles choses surviennent-elles ailleurs qu'en Haïti? Étrange pays!

Soudain, il fit plus noir. S'amusant à jouer à cache-cache, la Lune venait de se dissimuler derrière un gros nuage. C'est à ce moment que Maricia fut intriguée et apeurée par de toutes petites lumières phosphorescentes flottant au ras du sol du cimetière. Étreignant un bras de son mari, elle pointa son autre main en direction des lumières dansantes. D'un signe de la tête, Antoine confirma qu'il les avait vues, mais, d'un geste de la main, il indiqua que ce n'était rien. Il ne pourrait expliquer le phénomène, mais savait que ces lumières ne témoignaient pas d'une quelconque présence de l'esprit des morts. De toute façon, à ce moment-ci, il devait éviter de parler à sa femme.

Les minutes s'égrenaient trop lentement. Même sans la lueur de la Lune, qui venait de sortir de derrière un nuage, le cadran phosphorescent de la montre de Benoît lui aurait permis de voir l'heure: vingt-trois heures quinze. Il indiqua sa montre du doigt pour signaler l'heure à son frère. Lucien hocha la tête et haussa les épaules, comme pour dire qu'on n'y pouvait rien.

Cinq minutes plus tard, il sembla y avoir du mouvement à l'entrée du cimetière. Un homme escalada le muret, puis alla ouvrir un battant de la porte à deux autres. Attentifs, les membres du commando avaient noté la manœuvre. Frissonnant, Maricia étouffa un cri, et Antoine lui mit une main sur la bouche, tout en lui passant l'autre dans le dos pour la réconforter. Au lieu de la peur, c'est un courant d'adrénaline que Lucien et Benoît sentirent couler dans leurs veines. L'attente avait payé: ils allèrent bientôt pouvoir passer à l'action. De la main droite, Benoît fit discrètement signe à son frère, lui demandant de rester calme.

Le commando avait maintenant la conviction qu'un homme vivant, passé pour mort, gisait dans la tombe où il avait été enterré cet après-midi. Il lui fallait absolument attendre que le bokor le sorte de son cercueil. La présence des quatre sauveteurs ne devait en aucun cas être détectée, car aucun d'entre eux ne saurait comment « ressusciter » le mort si les ravisseurs, alertés, prenaient la fuite.

Une pelle sur l'épaule de l'un, une corde dans la main d'un deuxième, un sac pendant en bandoulière sur l'épaule de l'autre, les criminels approchaient. Les trois hommes passèrent devant les tombeaux où étaient cachés les frères, sans les apercevoir. L'homme à la corde, c'était Isidore. Les frères connaissaient ce coqueleux assidu à la gaguère. Ti-Philo avait le sac en bandoulière. Quant à l'homme à la pelle, ils ne le connaissaient pas.

S'immobilisant devant la tombe, le trio se trouvait maintenant placé entre les deux équipes du commando. Sortant une petite bouteille de son sac, Ti-Philo ordonna:

– Zidore, levez-le !

La corde dans sa main droite, Zidore fit de la gauche un étrange signe de croix: la poitrine, le front, l'épaule droite, puis la gauche. Un signe de croix inversé! La croix satanique! Lucien, au moins, sembla se surprendre du phénomène, mais n'eut pas le temps de s'interroger sur sa signification: l'inconnu donnait déjà un premier coup de pelle.

L'outil s'enfonça sans peine dans la terre encore meuble. Les fossoyeurs, dit-on, sont souvent de connivence avec les bokors. Ils remplissent les fosses avec plus de terre autour du cercueil que dessus, et évitent de trop compacter la terre. S'il s'agit d'un tombeau, les briques obstruant l'entrée seront mal jointes, avec du mortier de mauvaise qualité.

VII

Aux aguets, chacun des membres du commando était tendu à l'extrême, prêt à l'action. Il fallait cependant patienter. Au moindre signe de leur présence, le mort risquait de mourir pour de bon. Éberluée, pouvant à peine croire qu'elle n'était pas dans un épouvantable cauchemar, Maricia se rappelait bien que c'était elle qui devait déclencher les opérations. Elle s'assura d'avoir la lanterne à portée de la main.

Une extrémité du cercueil apparut. Zidore se dépêcha de venir l'entourer de sa corde. Avec l'aide de l'inconnu, il tira. Pendant que Zidore maintenait le cercueil presque debout, son compagnon s'en fut dégager l'autre extrémité avec sa pelle. Il descendit ensuite dans la fosse. Lui poussant, Zidore tirant avec la corde, ils eurent vite fait de sortir le cercueil par le côté. La rapidité et le synchronisme de leurs gestes indiquaient qu'ils étaient des coéquipiers bien rodés à cette tâche. Utilisant la pelle comme un pied-de-biche, l'inconnu arracha sans peine le couvercle du cercueil. Zidore, quant à lui, dégagea sa corde. S'étant approché du cercueil, Ti-Philo sortit un flacon de son sac et ordonna d'une voix forte: «Jérémie, lève-toi!»

Ti-Philo croyait-il avoir le même pouvoir que celui qui, paraît-il, avait donné un ordre semblable à Lazare? Aurait-il dû compléter son injonction par «Et marche»? Le cadavre ne bougea pas. La Lune resta dissimulée derrière un nuage. Le commando était figé, chacun des membres envisageant que Jérémie était peut-être bel et bien mort. Dans cette éventualité, la preuve était quand même faite que Ti-Philo avait empoisonné Jérémie. Autrement, il ne serait pas là pour le récupérer.

Maricia empoigna le projecteur, mais son mari retint son bras juste à temps: les deux complices de Ti-Philo sortaient quelque chose du cercueil. Le corps qu'ils maintinrent debout était-il un cadavre, ou un homme en état cataleptique? Ti-Philo allait donner la réponse. Ayant débouché le flacon, il le passa sous les narines de l'individu, puis le lui enfonça dans la bouche pour lui en faire boire le contenu. Et l'incroyable se produisit!

Jérémie était vivant! Il éternua trois fois, bruyamment. La main levée de Ti-Philo resta suspendue un instant: une vive lumière venait d'illuminer la scène au même moment où les cris: «Assassins! Assassins!» fusaient en arrière tout comme devant les ravisseurs décontenancés. En un instant, Benoît avait entouré sa corde autour de Ti-Philo qui se retrouva les bras liés le long du corps, pendant que Lucien se précipita pour relever et soutenir son père qui venait de tomber à genoux. Avec une savate aussi violente que précise, Antoine balaya les pieds de Zidore, qui s'effondra face contre terre. Vif comme un cabri, le complice inconnu prit la fuite. Antoine attachast prestement les mains de Zidore dans le dos avec sa propre corde et le força à se lever, en tirant sans ménagement sur le bout qui lui restait dans les mains. Tout cela s'était déroulé très vite, pendant que, statufiée, Maricia avait maintenu presque involontairement sa lanterne braquée sur la scène. Elle sembla se réveiller lorsque son mari lui demanda d'aller aider Lucien.

Ce dernier annonça qu'il conduirait son père à la maison, avec l'aide de Maricia. Pour gagner du temps, ils emprunteraient le sentier à travers bois, par lequel elle était arrivée avec Antoine. Ce n'était pas le temps d'ergoter; Antoine et Benoît se chargeaient de conduire les malfaçons au poste de police. Maricia récupéra sa lanterne encore allumée, en même temps qu'elle aidait Lucien à remettre son père debout. Le poids reposant surtout sur Lucien, ils traînèrent Jérémie pendant un certain temps. Progressivement, il paraissait moins lourd. C'est que, la circulation s'activant peu à peu dans les veines de Jérémie, ses jambes commençaient à le supporter. L'étrange trio progressa en silence, les deux cousins ayant encore de la difficulté à croire à l'aventure quasi fantasmagorique qu'ils venaient de vivre cette nuit.

À leur arrivée dans la cour, Maricia éteignit la lanterne, craignant que tante Jeanne prenne peur, si elle était encore debout, en voyant progresser une lumière dansante vers la mai-

son. C'est elle qui brisa le silence:

– Comment amortir le choc pour tante Jeanne?

Suite aux coups précipités de Lucien à la porte, Jeanne demanda:

– Qui est là?

– C'est Maricia et moi. Vous allez avoir un gros saisissement, ma tante, mais vous serez contente; c'est une bonne nouvelle.

D'abord, la porte s'ouvrit, puis la bouche de tante Jeanne plus grandement que la porte. Aucun son n'en sortit. Elle perdit connaissance. Avec des réflexes rapides, Maricia avait laissé choir la lanterne pour amortir dans ses bras la chute de la femme. Lucien soutenait fermement son père, qui avait enfin ouvert les yeux. Au même moment, Doc Généus entra en coup de vent.

VIII

Antoine et Benoît durent bousculer quelque peu leurs prisonniers pour les faire sortir du cimetière. Sur la grand-route menant au village, Ti-Philo et Zidore se laissèrent carrément tomber. Voyant que les deux vigoureux jeunes hommes les traînaient malgré tout au bout des solides cordes, ils ne résistèrent pas longtemps aux écorchures et finirent par se remettre debout et avancer.

Sitôt arrivés près des premières maisons du village, Antoine et Benoît se mirent à crier: «Levez-vous! Nous avons attrapé des bokors. Venez voir!» En pleine nuit, la route était déserte et le village évidemment endormi. L'étrange quatuor avançait, les deux jeunes criant toujours pour réveiller les gens. Peu à peu, des curieux dont ils avaient dépassé les maisons les rejoignaient, incrédules. Quand ils eurent compris ce qui venait de se passer, plusieurs devancèrent le groupe en courant pour cogner aux portes des maisons et inviter les gens à sortir voir. C'est ainsi que se forma rapidement un cortège qui brisa le silence de la nuit, dansant et chantant.

C'est aussi cela Haïti: tout est prétexte au chant ou à la danse, même la mort. On raconte que dans certaines régions du pays, une famille endeuillée donne une soirée dansante chaque soir, pendant quelques jours après les funérailles. On boit, on mange, on danse, on raconte des anecdotes sur la vie du défunt. Ces festivités peuvent durer jusqu'à une semaine, selon les moyens financiers de la famille.

Même l'enterrement pouvait être l'occasion d'une danse. En effet, dans les campagnes, quand il n'y avait pas de corbillard pour transporter le cercueil, les porteurs exécutaient une chorégraphie compliquée, de l'église jusqu'au cimetière. À certains moments, on pouvait croire que le cercueil allait tomber, parce qu'un porteur avait lâché sa poignée. Mais cela n'arrive jamais: c'est prévu dans la chorégraphie. Certains analystes de ces rites mortuaires captent, dit-on, des messages dans le ballet des pieds des porteurs. Le décodage pouvait révéler que le défunt était un initié, ou que le corps dans ce cercueil n'est pas mort, etc.

Dansant et chantant, le cortège continuait à grossir. Quelques personnes commencèrent à s'en prendre aux malfaiteurs, qui reçurent quelques taloches bien frappées. Antoine et Benoît eurent du mal à les raisonner, car certains auraient même voulu qu'on ramène les bokors au cimetière pour les enterrer vivants dans la fosse maintenant vide. Des gens les apostrophaient: «Ti-Philo, est-ce toi qui as tué mon frère?», «Zidore, c'est toi qui as levé mon mari?», «Hey... Ti-Philo, dis-moi où tu gardes ma mère.»

Antoine et Benoît commençaient à craindre de perdre le contrôle de la situation, face au désir de vengeance de la population. Heureusement, deux policiers arrivèrent à moto. C'était le sergent, piloté par un jeune agent. L'action des éclaireurs qui annonçaient la capture des bokors avait vite fait de répandre la rumeur, qui s'était rendue jusqu'au poste de police. La foule s'immobilisa dans un calme relatif, pendant que les deux cousins racontaient les événements aux policiers.

– L'un de vous, dit le sergent Anthony à Benoît et Antoine, va devoir retourner au cimetière avec le juge de paix, puis l'emmener chez le défunt (excusez: chez monsieur Jérémie) pour qu'il fasse les constats et rédige son procès-verbal. Il vaudrait mieux que ce soit le fils.

– Agent Salnave, allez chercher le juge de paix. Les deux présumés criminels vont être gardés dans les cellules de la prison. Au matin, on les conduira au tribunal pour la suite des procédures.

Les directives du sergent entraînaient le fractionnement de la foule. Certains voulurent accompagner Antoine jusqu'à la prison, pour s'assurer que Ti-Philo et Zidore seraient bien enfermés. Un groupe voulut se rendre au cimetière pour voir la fosse béante et le cercueil vide,

tandis que d'autres tenaient à voir vivant, de leurs yeux, l'homme qui avait été enterré la veille dans l'après-midi. Il y en eut quand même à choisir de rentrer chez eux.

C'est au moment où Antoine et Benoît étaient passés devant chez lui en criant: «Nous avons attrapé des bokors » que Doc Génés avait tout de suite décodé la situation et s'était précipité à bicyclette chez Jérémie.

– Ah non, Jeanne! Vous n'allez pas nous dire que c'est votre tour, s'exclama-t-il en la voyant tomber dans les bras de Maricia. Aspergez-la d'eau froide, s'il vous plaît.

– On devrait coucher papa, suggéra Lucien.

– Surtout pas, protesta Doc Génés! Assoyons-le plutôt.

Pendant que Doc et Lucien installaient confortablement Jérémie dans un fauteuil du salon, Maricia secouait tante Jeanne sur le visage de qui elle venait de verser un seau d'eau. La manœuvre fut efficace, car Jeanne ouvrit les yeux en s'exclamant: «Seigneur Jésus!» Sa nièce l'aida à se lever et la soutint jusqu'à une chaise à côté de son frère.

– Jérémie, c'est bien toi. Tu es là?

Grognelement signifiant oui? À moins que ce ne soit non? Gémissement de douleur? C'était difficile d'interpréter le son émis par le revenant, mais il indiquait quand même une certaine conscience.

– Lucien, demanda doc Génés, a-t-on fait respirer une sorte de fumée à ton père, après l'avoir sorti du cercueil?

– Non.

– Lui a-t-on fait boire quelque chose?

– Oui, mais j'ignore ce que c'est.

– C'était le contrepoison. L'a-t-on battu?

– Ti-Philo s'apprêtait à le gifler; nous sommes intervenus juste à temps.

– Bien. Les coups auraient servi à stimuler la réactivation de son système pour qu'il puisse marcher de lui-même jusqu'à l'endroit où ils comptaient l'emmener. Du cimetière à ici, le processus a déjà commencé, mais il va falloir l'activer.

– Doc, vous ne pensez quand même pas que je vais battre mon père?

– Mais non, Lucien. Nous allons nous y prendre autrement. Enlève-lui sa veste et sa cravate, ainsi que ses souliers et ses chaussettes; il peut garder ses autres vêtements. Qu'on lui masse les épaules, les bras, les jambes et la plante des pieds. Après quelques minutes, faites-le se lever pour marcher pendant un moment, avec de l'aide, si nécessaire, et recommencez. Qu'on lui prépare du café, beaucoup de café. Sucrez avec du miel ou du sirop de canne, et ajoutez une pincée de poivre pour chaque tasse. Ça vous surprend, du poivre? Faites-le, cependant. Encouragez Jérémie à boire autant de tasses qu'il voudra, mais au moins six tasses. Parlez-lui, même s'il ne répond pas. Faites tout pour le garder éveillé jusqu'au lever du soleil. Ensuite, couchez-le et laissez-le se reposer et dormir, même. Quand il se réveillera, il sera bien.

Génés avait à peine fini de donner ses instructions quand Gertrude arriva:

– C'est bien vrai? Où est mon homme?

Le repérant dans le fauteuil, elle se précipita vers lui, mais se figea devant l'attitude amorphe de Jérémie.

– Ça va prendre un moment avant qu'il retrouve sa pleine conscience, commenta Doc Génés. Ce qui joue à son avantage, c'est qu'on n'a pas eu le temps de le droguer. Je reviendrai dans la matinée pour voir comment il va.

Sur ces mots, il se dirigea vers la sortie. Au même moment arrivaient les premiers curieux s'annonçant avec: «Honneur!» C'est Doc qui leur barra l'entrée avec: «Respect», expliquant que, pour le moment, il valait mieux laisser le revenant et sa famille tranquilles. Jeanne sortit à la rencontre des visiteurs.

– Mes amis, c'est bien vrai. Le Bon Dieu nous a ramené Jérémie. Priez pour lui, mais, comme Doc Génés vient de vous le dire, nous ne pouvons vraiment pas vous recevoir maintenant.

La petite troupe de curieux venait à peine de partir qu'un autre groupe arriva, avec Benoît en tête, par le sentier emprunté précédemment par le trio Lucien, Maricia et Jérémie. Le juge Parisien était avec eux. Au cimetière, il avait fait les constatations nécessaires, entouré de curieux. Jamais tant de gens ne s'étaient trouvés de nuit dans le cimetière, discutant et conjecturant. Les morts durent en faire un cauchemar.

À la pâle clarté de la lune, le juge de paix avait pu constater qu'un cercueil ouvert et une pelle abandonnée traînaient à côté de la fosse vide où, assistant lui-même aux funérailles, il avait vu inhumer Jérémie. Il griffonna quelques notes dans un calepin pour la rédaction ultérieure du procès-verbal qui serait incomplet s'il ne voyait le ressuscité de ses propres yeux.

Le juge fit comprendre à ceux qui le suivaient qu'il devait entrer seul avec Benoît. Pour la première fois dans sa carrière, il se trouva devant un citoyen d'outre-tombe, en qui il reconnaissait quelqu'un qu'il avait déjà connu. Il salua toute la famille ainsi que Jérémie, qui ne répondit pas. À sa demande, les quatre membres du commando, maintenant réunis, firent le récit des événements de la nuit. C'est ainsi que Jeanne et Gertrude apprirent dans le détail ce qui s'était passé et que Jérémie, s'il comprenait, entendit l'histoire de sa résurrection. Le juge nota un maximum de détails. De toute façon, l'essentiel de son procès-verbal consistera à établir qu'il avait vu en vie un homme prétendument décédé la veille, que son cercueil et sa tombe étaient vides, que quatre personnes avaient assisté à la sortie de terre et que deux des malfaiteurs avaient été remis à la police. Quant au troisième, qui s'était enfui, il revenait à la police de l'arrêter. En fonctionnaire de la justice consciencieux, il indiquera même avoir trébuché tout près de la fosse sur un drôle d'instrument que Benoît avait identifié comme étant une arme d'arts martiaux appartenant à son frère, et qu'il avait ramené à la maison.

Il était maintenant près de deux heures. Craignant de ne pas pouvoir se rendormir, le juge refusa poliment une tasse de café préparé pour Jérémie. Les autres personnes présentes en boiraient, car pas une n'espérait pouvoir de toute façon trouver le sommeil, mais pas nécessairement avec tous les ingrédients de la recette de Doc Génés,

– Juge, implora Jeanne, faites comme Doc Génés, tantôt, avec les autres personnes. Dites aux gens qu'il n'est pas possible de voir Jérémie maintenant et qu'ils pourront revenir cet après-midi, s'il va bien.

– Je comprends très bien la situation. Sortez avec moi; je vais demander aux gens de se disperser.

Jeanne salua les curieux. La pâle clarté de la lune ne lui permettait pas de reconnaître tout le monde, mais elle vit avec soulagement que personne ne s'opposa trop vivement à la demande du juge, qui avait plutôt un air d'injonction, à cause de son autorité. Elle remercia le magistrat et rentra.

Antoine et Maricia s'en furent dormir chez eux. Gertrude et Jeanne massèrent de temps en temps Jérémie, jusqu'au moment où il fit signe d'arrêter, sans parler. On lui avait apporté aux lèvres la première tasse de café, mais il prit les autres dans sa main et but de lui-même. La fatigue scella peu à peu les lèvres de tous; les deux femmes et les deux frères somnolèrent un peu, mais personne ne se décida à aller se coucher.

Le café finit par produire son effet diurétique, et Jérémie se leva de lui-même, mais en titubant quelque peu. Ses deux garçons se précipitèrent tout de suite à côté de lui, pour le soutenir.

– Qu’y a-t-il, papa?

Jérémie ne répondit pas, mais prit avec eux la direction de la porte, pour aller aux toilettes. Au retour, d’un pas hésitant, il marcha tout seul. Au moment où il allait se rasseoir, un coq chanta. Il était quatre heures.

– A-t-on nourri les coqs?

C’étaient ses premières paroles, et les garçons répondirent par l’affirmative, comme si cette conversation était tout à fait naturelle.

– Merci, tout le monde! Merci beaucoup! Allez vous reposer un peu. Nous parlerons plus tard; moi, je n’ai pas sommeil.

Gertrude préféra rester assise au salon, tandis que Jeanne et les garçons allèrent dans leurs chambres.

– Mon homme, as-tu besoin de quelque chose?

Après la réponse négative de Jérémie, elle bâilla et s’endormit dans la chaise berçante.

Seul avec ses pensées, Jérémie put revoir le fil des événements. Il les raconterait aux autres plus tard. Après avoir profondément médité sur ce qui venait de lui arriver, il s’en alla dans sa chambre et se coucha. Il devait être près de six heures. Normalement, il y avait toujours quelqu’un de la maisonnée déjà debout à cette heure. Cette fois-ci, les émotions et la fatigue avaient eu raison de la résistance de tout le monde.

IX

Jeanne fut la première debout. Sept heures du matin! Gertrude était étendue sur le divan, mais point de Jérémie. Les deux portes donnant sur l'extérieur étant encore fermées, elle entrebâilla doucement celle de la chambre de Jérémie. Il était là, couché tout habillé en travers de son lit, ronflant légèrement. Elle alla secouer Gertrude, avant que les garçons arrivent dans le salon.

Benoît et Lucien furent les premiers à sortir sur la cour, pour aller s'occuper des coqs. La seule maison voisine était celle d'Antoine et Maricia, mais ils craignaient de voir arriver des curieux. Personne ne se présenta si tôt. Malgré l'importance de l'histoire de Jérémie, la vie devait reprendre à peu près son cours ordinaire en dehors de sa famille. Les gens étaient partis aux champs: c'était la période de la récolte du café. En outre, on était mardi: l'un des deux jours de marché de la semaine. Les deux frères estimèrent que le mieux à faire en attendant le réveil de leur père était de se rendre au poste de police, pour voir quelles suites on allait donner à l'affaire

En route, ils reconnurent la Kia Sportage du curé Chérilus, qui stoppa à côté d'eux et baissa sa vitre.

– Bonjour, Monsieur le Curé!

– Bonjour! Je m'en allais chez vous. Hier soir, j'ai eu connaissance de tout le vacarme, mais c'est ce matin que le sacristain m'a tout raconté. Comment va votre père?

– Pour le moment, il dort, répondit Benoît.

– Nous allons au poste de police nous enquérir de ce qu'on fera avec les malfaiteurs, ajouta Lucien.

– Bien sûr, acquiesça le curé. Moi, je vais chez vous pour bénir votre père.

– Le bénir? Pourquoi?

– Comment cela, le bénir?

Les frères avaient posé la question en termes presque identiques.

– Voyez-vous, c'est la première fois qu'une situation semblable se présente à moi. J'ai déjà entendu dire que lorsqu'on retrouvait un zombi, on l'emmenait toujours à l'église pour le faire rebaptiser. Comme la sortie du tombeau s'est faite en pleine nuit, je comprends que vous ne soyez pas venus hier soir. N'ayant pas eu de vos nouvelles après la messe de ce matin, je me rendais donc chez vous. J'ai avec moi tout le nécessaire.

C'est Lucien qui réagit le premier.

– Monsieur le Curé, les bokors n'ont pas eu le temps de droguer mon père à sa sortie de la tombe. Ainsi, malgré les heures passées sous terre, on ne peut pas dire que c'est un zombi. C'est simplement quelqu'un victime d'un empoisonnement.

– Il lui faudra cependant retrouver ses esprits, mes enfants. Qu'en dis-tu, Benoît?

– Monsieur le Curé, nous ne savons pas encore si le poison ou le manque d'oxygène ont laissé des séquelles. Si c'est le cas, ne pensez-vous pas que notre père aura plus besoin d'un médicament que de quelques gouttes d'eau bénite?

Quelque peu vexé par l'attitude des deux jeunes, le curé répondit:

– Vous savez où me trouver au besoin.

Sur ces mots, il effectua un virage en rond, sans même offrir aux deux jeunes de monter. La voiture s'éloigna rapidement.

– Je me demande ce qu'il dirait si on allait lui réclamer l'argent de la quête, dit Benoît en riant.

– L'argent de la quête? Comment cela?

– Tu n’as pas remarqué? Au moment de la quête à la messe de funérailles, le curé a dit que l’argent recueilli servirait à chanter des messes pour le repos de l’âme du défunt. Puisque notre père n’est pas mort, l’argent lui revient à défaut de ne pouvoir être retourné aux cotisants.

– Eh! Ce serait amusant, en effet, de voir comment notre cher curé Chérilus réagirait à une telle demande. Te rappelles-tu qu’au collège, on blaguait sur l’expertise en casuistique des Jésuites? S’ils sont en effet imbattables dans ce domaine, tous les hommes à col romain sont plus ou moins casuistes. Chérilus trouverait un argument tout à fait spécieux, mais habilement présenté, pour expliquer qu’il ne peut remettre l’argent. Ne perdons pas notre temps à cela.

Si les deux jeunes n’avaient pas été trop préoccupés par les suites du crime commis à l’égard de leur père, ils auraient pu s’amuser à relever bien des bizarreries dans les dires ou comportements des fonctionnaires de l’Église.

Qu’arrive-t-il à l’âme du défunt, pour qu’on ait à prier pour son repos? Est-elle en attente du jugement dernier où tant les vivants que les morts seront jugés? Si l’on accepte cette théorie, la prière pour le repos n’a aucun sens. Comme les contradictions ne dérangent pas les religions, en même temps que cette théorie de l’attente du jugement dernier, il y a celle de l’accès immédiat au paradis. D’où la liste des saints et saintes qui s’égrenent en une interminable litanie. Il faut quand même admettre que, relativement à l’accès immédiat au paradis, c’est peut-être la théorie du purgatoire qui expliquerait les messes pour les défunts.

Dans ce cas, les curés seraient des lobbyistes payés pour faire sortir au plus vite les âmes du purgatoire. Combien de messes faudrait-il alors pour sortir de cette prison? L’âme du défunt dont la famille peut payer beaucoup de messes sera plus rapidement libérée que l’âme du défunt ayant vécu dans une famille misérable? La clémence du juge repose-t-elle sur le nombre de messes, sans égard à la nature des fautes de l’âme prisonnière? La soi-disant justice divine aurait une étrange ressemblance avec celle pratiquée en maints endroits. Mais pourquoi s’en surprendre, puisque l’humain est à l’image et à la ressemblance de Dieu?

Au poste de police, rassurés de voir que les deux prisonniers se trouvaient bien dans leurs cellules, les deux frères demandèrent à l’agent de service ce que la police comptait faire d’eux.

– Le sergent arrive justement.

Le sergent Anthony était accompagné du juge Parisien. Il invita les deux jeunes à entrer dans le poste pour leur expliquer la suite des procédures.

– Monsieur le Juge, faut-il conduire les prévenus au tribunal de paix?

– Non, sergent. En raison de sa nature, le crime reproché aux prévenus échappe à mes compétences de juge de paix. J’ai rédigé un procès-verbal où la nature et les circonstances du crime présumé, le temps et le lieu de sa perpétration sont consignés, ainsi que les preuves et indices disponibles. Il me faut transmettre en moins de trois jours ce document au commissaire du gouvernement.

– Que fera le commissaire du gouvernement? demanda Benoît.

– J’allais vous le dire. Il va interroger les prévenus, et c’est lui qui décidera de leur incarcération éventuelle, en attendant le jugement.

– Juge, puisque votre procès-verbal est prêt, j’aime autant envoyer les prévenus aujourd’hui même en ville, devant le commissaire du gouvernement.

Le sergent ajouta:

– Agent Salnave, allez voir à la station quelle sera la prochaine camionnette à partir pour le Cap, et informez le chauffeur que la police réquisitionne quatre places. Avec l’agent Jules, vous accompagnerez les prévenus. Quant à vous, Juge, je suppose que vous prendrez vos

propres dispositions?

– En fait, j'utiliserai le même transport. Agent Salnave, demandez au chauffeur de me garder une place à l'avant. Je paierai mon passage, cependant.

Sachant bien qu'aucune loi n'autorisait la police à réquisitionner ainsi un véhicule, Benoît demanda si ce n'était pas possible d'utiliser plutôt la voiture de fonction du maire. Au moins, elle est immatriculée avec une plaque «Service de l'État».

– Monsieur, tenta d'expliquer le sergent, le maire considère cette voiture, donnée par je ne sais plus quel organisme international, comme un bien personnel et l'utilise comme tel. Même s'il l'utilise, par exemple, pour aller à la plage, il lui semblerait inconvenant que la police puisse s'en servir.

– Au commissariat, qu'avez-vous comme véhicule? voulut savoir Lucien.

– La motocyclette avec laquelle vient de partir l'agent Salnave.

Quelques instants plus tard, le policier était de retour avec Marc-Aurèle au volant de Notre-Dame. Dans le monde du transport public en Haïti, la décoration de cette camionnette était presque un modèle de sobriété. Un porte-bagages en bois occupait le toit. L'avant du porte-bagages était un tableau représentant une Vierge noire. Sa tête, recouverte d'un foulard bleu, était entourée d'un cercle de douze étoiles dorées. Au milieu de sa poitrine, sur un vêtement blanc, luisait un beau cœur rouge. Sur chaque panneau latéral du porte-bagages s'étirait un chapelet dont les grains étaient des fèves rouges de café. Les dossiers des banquettes étaient peints en jaune, et aucun dessin n'ornait la carrosserie bleue du pickup.

Les quelques passagers déjà à bord ne s'étaient pas formalisés de cet arrêt au commissariat. La plupart trouvaient même amusant de voyager avec ces deux prévenus spéciaux arrêtés au cours de la nuit. Ils acceptèrent volontiers de débarquer pour qu'on installe Ti-Philo et Zidore de façon sécuritaire dans la camionnette. Les mains menottées en avant, la mine basse, les prévenus se retrouvèrent assis au fond, à la première place de chacune des deux banquettes se faisant face, chacun étant séparé du reste des passagers par un policier. Après s'être assuré que la pelle et la corde, deux pièces à conviction, étaient bien attachées sur le porte-bagages, le juge Parisien prit place à l'avant. Il aurait préféré être seul avec le chauffeur, mais accepta de bonne grâce de partager la banquette, puisque c'était avec une jolie passagère.

X

Benoît et Lucien retournèrent à la maison aussi vite que possible. En fait, pas aussi vite qu'ils auraient voulu. En chemin, par sympathie ou curiosité, de nombreuses personnes les arrêtaient pour avoir des nouvelles de Jérémie. Leur seule réponse fut qu'il se reposait, précisant qu'il n'était pas encore en mesure de recevoir de la visite.

Doc Génésus était déjà à la maison. Bien que sans réelle formation médicale, il avait quand même acquis un peu d'expérience au fil des années. Il avait examiné les pupilles de Jérémie, pris son pouls, promené son stéthoscope sur sa poitrine et dans son dos pour conclure que le revenant se portait bien et pouvait vaquer à toute activité qui lui plairait.

En fait, c'est ce que Jérémie avait commencé à faire avant même la visite médicale. Sitôt douché, ayant revêtu ses habits de tous les jours, il était allé voir ses coqs, Dragon, Flèche et Bâton, comme pour leur dire bonjour. Revenu de cette brève tournée, il avait proclamé qu'il avait faim, à la grande joie de Jeanne et de Gertrude. L'avis de Doc Génésus ajouta encore à la joie générale. On l'aurait volontiers gardé à déjeuner, mais Doc déclina l'invitation. Entre temps, Antoine et Maricia étaient arrivés, et le petit déjeuner familial se déroula avec la narration de tout ce que la famille avait vécu depuis dimanche.

On porta une attention spéciale à la version de Jérémie.

– Je me rappelle être entré à la maison pour prendre une bouteille de rhum. Le premier souvenir suivant, c'est de l'eau qui m'était versée sur la tête en même temps qu'on poussait sur ma poitrine. Je criai d'arrêter, mais rien n'y fit. Peu après, j'entendis Lucien dire que j'étais mort. Qu'est-ce que c'était que cette histoire? Je ne pouvais pas être mort, puisque je l'entendais. C'est quand Doc Génésus déclara qu'il n'y avait plus rien à faire que je compris: on m'avait tué!

Comme tout le monde, j'avais entendu bien des fois la description de la situation des morts-zombis. Je savais donc que, alors que je croyais parler, vous ne pouviez pas m'entendre, que vous ne perceviez aucun signe indiquant que j'étais vivant. Il n'y avait et il n'y aurait le moindre frémissement indiquant que j'étais lucide, mais muet et immobile. De fait, même Jeanne et Maricia ne remarquèrent aucun indice de vie en me lavant. C'était horrible, car je savais que j'allais être enterré vivant puis devenir le zombi de quelqu'un qui m'en voulait à mort. Qui? Benoît avait raison: ce ne pouvait être que Ti-Philo, pour une stupide dispute de gaguère.

Probablement que je dormis ou perdis connaissance à certains moments, car j'ai eu de temps en temps la sensation de me réveiller. Mais, chaque fois, je pris à nouveau conscience que j'étais enfermé dans le silence, cloué dans l'immobilité. C'était enrageant et frustrant.

J'eus un moment de tristesse infinie lorsque Jeanne se mit à chanter *Je mets ma confiance, Vierge, en votre secours*. Je me rappelais, enfant, avoir entendu souvent maman chanter cette chanson-là. T'en souviens-tu, Jeanne?

– Oui, très bien. C'est après la mort de papa qu'elle s'était mise à cette chanson. Elle la chantait surtout quand elle était triste. On dirait que c'était plus une façon d'exprimer sa tristesse que de prier pour adoucir ses derniers moments.

– Pendant que vous chantiez, j'ai pleuré. En fait, j'eus la sensation de pleurer. Peut-être que les larmes ne coulaient pas, vu mon état. Ça aurait été toute une commotion, si quelqu'un s'était trouvé à me regarder juste à ce moment-là et avait remarqué des larmes sur mes joues. C'est peut-être cette personne-là qui serait morte sur le coup d'une crise cardiaque, en découvrant que j'étais vivant.

Là, ce fut un brouhaha, chacun imaginant ce qui aurait pu se passer. Qu'est-ce qu'on aurait fait pour réveiller le supposé mort? Doc Génésus aurait-il été utile? Aurait-il fallu requérir les services d'un bokor qui aurait procédé en public et à la vue de tous? Le curé aurait-il pu faire

quelque chose? On finit par rire de toutes ces hypothèses, ce qui alléga l'atmosphère et permit à Jérémie de reprendre son récit.

– Comme je vous l'ai dit, j'ai certainement dormi ou me suis évanoui de temps en temps. Aussi n'ai-je pas eu conscience de tout. À l'église, cependant, j'étais conscient. Je me rappelle très bien avoir senti l'odeur de l'encens et m'être dit que ce ne sont pas là mes dernières funérailles, que je ne finirais pas ma vie comme zombi. Vous avez tous déjà entendu dire qu'un zombi qui mangeait du sel recouvrait ses esprits. Alors, je me suis dit que j'en trouverais bien. Parfois, c'est la parenté qui rencontrait par hasard le zombi; j'ai cru que je pourrais avoir cette chance. Il paraît même qu'un groupe de zombis a déjà réussi à s'évader après s'être attaqué à leur maître. Je trouverais bien un moyen.

– Tonton, as-tu pensé que tu aurais pu être transformé en bœuf?

– Ne me dis pas que tu crois cela possible, Maricia?

– On dit que rien n'est impossible en Haïti, intervint Jeanne, mais il y a quand même des limites. Il y a quelques années de cela, une veuve apprit que son mari décédé depuis peu était devenu un bœuf en possession d'un certain bokor. Prête à tout pour retrouver son homme, elle s'en alla trouver le bokor pour racheter son mari. «Madame, expliqua-t-il, c'est vrai que votre mari est à l'heure actuelle un bœuf, mais il n'est pas en ma possession. Je suis informé que son propriétaire va le mettre en vente au marché de samedi. Achetez-le, amenez-le-moi et je le ferai redevenir humain.»

Le bokor donna à la dame les soi-disant indications devant lui permettre de reconnaître le bon bœuf. Au marché de samedi, elle en fit l'acquisition à un prix exorbitant et l'emmena chez le bokor, qui exigea encore plus pour procéder à la transformation. La veuve acquiesça sans marchander.

«Revenez me voir demain après la grand-messe, et vous repartirez avec votre mari. Je vous le promets.»

Tout se passa comme convenu. La vérité était que le pauvre homme était effectivement un zombi du bokor. Dans cette transaction, il acquit un bœuf et revendit à la veuve un zombi qui, bien entendu, n'avait jamais été transformé en animal.

En tout cas, je peux vous dire que si mon frère avait été transformé en bœuf, il n'y a rien qu'il n'aurait pas fait pour montrer qu'il était un humain. Pour la première fois, par exemple, on aurait peut-être vu un taureau danser. Vous savez comme Jérémie est un bon danseur.

L'évocation d'une telle possibilité provoqua un éclat de rire général, et on en vint à considérer qu'il faudrait organiser une veillée bien différente de celle d'hier soir, pour fêter la résurrection de Jérémie. On convint que le bal aurait lieu vendredi soir.

XI

Le bureau du commissaire était plutôt sobre, et pas bien grand. De derrière un petit bureau noir, le commissaire Hector Grandjean s'est levé de son confortable fauteuil en cuir pour accueillir les nouveaux arrivés. Sur le bureau, à gauche, un petit drapeau bleu et rouge essayait de donner un caractère officiel à la pièce. À droite, légèrement en retrait, une confortable chaise noire accueillerait le juge. Meuble un peu surprenant dans une telle pièce: un divan brun faisait face au bureau du commissaire. Près du divan, dans le coin, un pupitre à dossier rabattable et tablette sous le siège, du genre de plus en plus courant dans les classes de certains collèges de la ville, était destiné au greffier Clervil Joseph. Expérimenté dans la profession, il savait bien quelles seraient les questions du commissaire. Sa position près du divan des prévenus ou témoins lui permettait de ne rien perdre de leurs réponses. Un photocopieur, modèle de table, reposait sur un classeur à trois tiroirs sur roulettes.

Ayant accédé à la demande du commissaire d'enlever les menottes aux prévenus, les policiers les firent asseoir sur le divan et sortirent attendre à l'extérieur. Debout, le juge de paix fit lecture du procès-verbal au commissaire. Pendant que celui-ci prenait ensuite le temps de le lire attentivement, seuls les bruits de la rue troublaient le silence de la pièce.

– Philogène Charles, levez-vous!

Ti-Philo obtempéra. Le commissaire regarda devant lui un homme mince, presque maigre, de grande taille, aux tempes grisonnantes qui se poursuivaient par le poivre et sel d'un visage pas rasé. Ses vêtements froissés étaient évidemment ceux qu'il portait depuis la veille.

Quand Isidore Prophète se leva à son tour, on put noter entre eux un contraste qui n'était pas si évident quand ils étaient assis. Zidore était trapu et légèrement bedonnant. Sa moustache noire montrait qu'il était plus jeune que Ti-Philo.

Après la prestation de serment, le regard du commissaire s'attarda un moment sur les sandales de Ti-Philo et les souliers éculés de Zidore.

– Messieurs, à défaut de pouvoir vous enfoncer les gros orteils dans le sol, si vous les avez recourbés en prêtant serment, sachez que cela n'a aucun effet ici, quoi que vous en pensiez. Si vous mentez ou commettez un parjure, cette faute risque de vous valoir une condamnation pour outrage, même si vous êtes innocents sur le fond. Par ailleurs, si vous êtes coupables, une condamnation pour outrage alourdira votre peine.

De la part de quelqu'un d'autre qu'un commissaire, cette mise en garde aurait pu avoir l'air d'une plaisanterie. En Haïti, certaines personnes, dès l'enfance, croient en effet qu'avec ce petit truc, on peut jurer n'importe quoi, sur la tête de n'importe qui, sans que le serment ait la moindre valeur. Belle façon d'afficher les airs de la plus parfaite sincérité, en mentant effrontément! Des mauvaises langues prétendent que les adultères en font largement usage.

– Où se trouve l'autre individu qui était avec vous au cimetière?

– Je ne sais pas, monsieur le commissaire, répondit Philogène.

– Il s'est enfui lorsqu'on nous a attaqués, compléta Isidore.

– Reconnaissez-vous bien qu'il y avait une troisième personne avec vous?

Les deux compères le reconnurent.

– Quel est son nom?

Ti-Philo et Zidore se regardèrent sans répondre à la question.

– Philogène Charles, Isidore Prophète, c'est à vous deux que je m'adresse. Quel est le nom de votre compagnon? Nous avons besoin de le savoir pour le faire rechercher.

– Monsieur le commissaire, il y a seulement quelques mois qu’il est venu s’installer dans mon quartier, sans femme ni enfants, répondit Philogène. Il a dit venir du Bas-Artibonite et s’appeler Josaphat. Je n’en sais pas plus, même pas son nom de famille.

– Moi non plus, ajouta Isidore.

– Pouvez-vous le décrire ?

– Ni grand ni petit, ni gros ni maigre, répondit Zidore. Je dirais que son apparence est entre Ti-Philo et moi.

– Autrement dit, c’est tout le monde et n’importe qui. Y a-t-il un signe particulier qui aiderait à le reconnaître? Est-il chauve? Lui manque-t-il une dent? A-t-il une cicatrice visible?

– Euh... rien de tout cela, fit Ti-Philo.

À cause de son hésitation, il s’était senti obligé de dire quelque chose. Au fond, il avait failli mentionner le bégaiement de Josaphat. Il s’est retenu à temps, ne voulant pas faciliter la capture de son complice.

– À qui appartient la pelle apportée par le juge Parisien?

– À Josaphat, fut la réponse lancée à l’unisson.

– Et la corde?

– C’est moi qui avais la corde, admit Isidore.

– Que faisiez-vous au cimetière, en pleine nuit, avec ces objets?

– Monsieur le commissaire, répondit Philogène, nous étions venus lever le corps.

Alors que le juge Parisien ne put réprimer un « Ah! » de satisfaction, le commissaire Grandjean ne manifesta pas son étonnement, mais fut quand même un peu surpris d’un aveu aussi rapide. La plupart des prévenus étaient plus retors que cela. Cependant, les malfaiteurs avaient été pratiquement pris la main... dans le trou. Ils venaient en plus de reconnaître leurs outils. Il n’y avait donc aucun moyen de nier.

– Alors, messieurs, vous reconnaissez avoir tué Jérémie Saint Fleur.

– Non !

– Non, Monsieur le Commissaire.

Alors, là, ce fut la surprise totale.

Pendant leur nuit en cellule, les deux compères avaient bien compris la gravité de leur situation. Mais tout animal pris au piège se débat pour se libérer, quitte à être mutilé. Peu au courant des lois, Ti-Philo et Zidore ignoraient quelle peine ils risquaient, mais ils ne voulaient pas aller en prison. Leur vie pourrait y être en danger, car la population commençait, depuis quelque temps, à avoir moins peur des bokors. En différents coins du pays, deux ou trois d’entre eux, accusés de «meurtres mystiques», avaient été tout simplement lynchés par la population, sans autre forme de procès. Ce pourrait aussi être leur sort au milieu de la population carcérale. En chuchotant, ils avaient élaboré dans leur cellule la ligne de défense qui commençait à étonner le commissaire et le juge.

– Comment cela, non? Quatre personnes ont témoigné devant le juge vous avoir vus sortir ou faire sortir le mort de son cercueil.

Ce fut Ti-Philo qui prit les commandes.

– Monsieur le Commissaire, Jérémie n’était pas mort. En tout cas, c’est ce que nous soupçonnions, vu la façon dont on disait qu’il avait été terrassé. Il est venu à mes oreilles que sa famille me soupçonnait de l’avoir empoisonné, à cause d’une altercation à la gaguère. Jamais je n’aurais fait cela à un collègue coqueleux, pour une petite dispute de ce genre. Je me suis dit

que si quelqu'un d'autre l'avait effectivement empoisonné et le prenait comme zombi, les gens continueraient de croire que c'était moi. Alors, j'ai décidé de le lever, s'il n'était pas mort, et de le rendre à sa famille. Je trouverais un moyen de dédommager celui que je priverais ainsi d'un zombi. J'ai donc demandé la collaboration de Zidore et de Josaphat.

– Monsieur Charles, vous tuez donc des gens?

– Non, Monsieur le Commissaire.

– Mais vous levez des morts!

– Monsieur le Commissaire, nous ne pourrions pas lever des morts; nous levons des corps.

– Quand vous dites «nous», de qui parlez-vous?

– Cela se fait en équipe. Cette fois-ci, j'étais avec Zidore et Josaphat.

– À d'autres occasions, vous faites équipe avec d'autres personnes? C'est bien cela?

– Oui, Monsieur le Commissaire.

– Donc, vous avouez qu'avec des coéquipiers, il vous arrive de tuer des gens et de les lever pour en faire des zombis?

– Sauf votre respect, Monsieur le Commissaire, ce n'est pas ce que j'ai dit. Moi, je ne tue personne. Il y a des gens qui m'engagent pour sortir de la tombe des individus qu'ils ont empoisonnés pour en faire des zombis. C'est cela, ma spécialité. Sans mon équipe et moi, il y a des gens endormis avec un poison-zombi qui finiraient par mourir dans d'atroces souffrances lorsqu'ils se réveilleraient dans un cercueil au fond d'un trou.

– Monsieur Prophète, vous souscrivez aux explications de votre compagnon?

– C'est tout à fait comme il le dit, Monsieur le commissaire.

– Dans ce cas, messieurs, pourquoi ne vous êtes-vous pas justifiés auprès de ceux qui vous ont surpris en pleine opération?

– Monsieur le Commissaire, Ti-Philo vous a expliqué notre intention. Lorsque nous avons été éblouis par un projecteur et violemment attaqués, notre réflexe tout naturel a été de nous défendre, car nous pensions avoir affaire aux gens qui étaient venus récupérer leur zombi. Ensuite, quand on nous a malmenés, traînés à terre et que la population a commencé à nous insulter et à vouloir nous battre, il nous est apparu qu'on ne nous croirait pas et qu'il valait mieux attendre de pouvoir nous expliquer devant un officier judiciaire, au lieu d'essayer de faire comprendre nos motivations à la famille de Jérémie.

– Greffier Joseph, avez-vous bien pris les notes?

– Oui, Monsieur le Commissaire, répondit le greffier en tendant trois pages manuscrites.

– Monsieur Philogène Charles, Monsieur Isidore Prophète, le greffier, le juge et moi-même allons signer chacune des trois pages de ce procès-verbal; vous aussi, vous devrez les signer.

Ti-Philo se mit debout pour annoncer:

– Monsieur le Commissaire, je ne signerai pas.

– Moi non plus, déclara Zidore, qui était resté assis.

– Assoyez-vous, Monsieur Charles. Voulez-vous que le greffier vous fasse lecture du procès-verbal avant de signer?

– Non, Monsieur le Commissaire. Ce n'est pas que je doute de la bonne foi du greffier, c'est que Isidore et Prophète sont les seuls mots que j'arriverais à reconnaître dans ces papiers: je ne sais pas lire. Je peux reconnaître mon nom et l'écrire et je sais compter, mais rien de plus. Incapable de lire par moi-même ce qui est écrit, alors sauf votre respect, Monsieur le Commissaire, je préfère ne pas signer.

– Mon cas est assez semblable, Monsieur le Commissaire. Zidore dit qu'il sait compter, moi je peux reconnaître aussi les chiffres sur l'argent.

- Moi aussi, voyons!
- En somme, vous refusez de signer parce que vous êtes analphabètes.
- Il semble bien que je sois a... ce que vous dites, Monsieur le Commissaire, mais je suis quand même Prophète pas bête.

Le commentaire fit rire, puis le commissaire reprit en disant:

- Greffier, ajoutez au procès-verbal que les prévenus refusent de le signer, de même que la raison, faites les photocopies nécessaires pour la suite, puis demandez aux policiers de rentrer.

Le greffier fut content de constater qu'il y avait de l'électricité. Ce n'est pas toujours le cas, et il lui faut alors se rendre dans une papeterie du coin. Elle est équipée d'une petite génératrice, car elle tire plus de revenus des photocopies que des articles vendus.

Pendant que le greffier s'exécutait, Isidore demanda la parole.

- Monsieur le Commissaire, Monsieur le Juge, nous sommes à jeun depuis hier soir et nous avons un grand goût de manger quelque chose.

– Messieurs, répondit le commissaire, il n'y a pas de cafétéria ici. D'ailleurs, vous savez que, même en prison, vous feriez mieux de compter sur ce que votre famille vous apportera à manger. L'État donne aux prévenus et aux prisonniers seulement le minimum nécessaire pour survivre. Je regrette.

Monsieur Isidore Prophète, Monsieur Philogène Charles, levez-vous!

À son tour, le commissaire se mit debout, ainsi que le juge.

– Messieurs, vos explications ne m'ont pas convaincu, et les présomptions contre vous sont assez graves. Le dossier sera transmis au juge d'instruction. Le délai probable avant que vous soyez entendus est de deux mois. Si je vous laissais entre temps en liberté provisoire, vous risqueriez de disparaître dans la nature, comme votre complice Josaphat contre qui sera lancé un mandat d'amener exécutoire sur tout le territoire de la République. Pour m'assurer de votre présence à l'audience, j'ordonne donc contre vous un mandat de dépôt pour que vous restiez sous la main de la justice. Comme la prison de la ville est déjà surpeuplée, vous serez incarcérés à la prison de Louisbourg.

– Ti-Philo, au moins on pourra nous apporter à manger.

– Messieurs les agents, poursuivit le commissaire, puisque la prison est à même le poste de police, les prévenus sont sous votre garde jusqu'à la comparution devant le juge d'instruction. Emmenez-les!

C'est menottes aux poignets que les prévenus furent conduits à la station d'autobus. Cette fois-ci, il ne fut pas nécessaire de faire chercher un véhicule de transport: il y avait une camionnette prête à partir. Cinq passagers durent débarquer, dont l'un de la cabine du chauffeur; c'est là que le juge préférait s'asseoir. Les quatre autres passagers furent ceux qui se trouvaient aux places les plus près de la cabine, là où les policiers pouvaient se placer entre les prévenus et les autres passagers.

– Au nom de la loi, déclara l'agent Salnave!

– La raison du plus fort est toujours la meilleure, on le sait! proféra une femme.

– Qui a dit cela?

– La Fontaine, Monsieur l'agent, annonça une autre voix.

– La Fontaine, identifiez-vous: je vous arrête.

– Impossible, Monsieur l'agent.

– C'est vous? Pourquoi impossible?

– Salnave, murmura l’agent Jules, La Fontaine est mort au dix-septième siècle.
Perplexe devant les rires des passagers, le pauvre agent se tint coi.

XII

La nouvelle de cet échec de zombification s'était répandue partout dans la ville. Vers la fin de la matinée de ce mardi, Radio Royal dépêcha un reporter à Louisbourg pour interviewer le «ressuscité». Il trouva Jérémie assis à l'ombre du chêne dans la cour. Jeanne apporta une autre chaise, et c'est là qu'eut lieu l'entrevue. Jérémie répondit à quelques questions, mais ne se montra pas trop loquace, et Sylvain Leclerc repartit un peu déçu de la rencontre. Le seul commentaire important de Jérémie qu'il avait enregistré c'était: « Je suis très reconnaissant à mes enfants, mon neveu et sa femme. Je réfléchis à tout cela, en attendant de voir quel sort la justice réservera aux malfaiteurs».

Rien de bien sensationnel à annoncer aux auditeurs, déjà bien au fait de cette nouvelle largement répandue. Pendant que Sylvain slalomait sur sa moto pour tenter d'éviter les trop nombreux nids-de-poule de la route, un détail attira rétrospectivement son attention: Jérémie n'avait pas le timbre de voix nasillard et le regard fuyant qu'on attribue souvent aux zombis. Cet homme semblait être sorti intact de son incroyable aventure. Il y avait peut-être là un filon intéressant pour sa ligne ouverte du mercredi. Peu à peu, le sujet prit forme: reste-t-on vraiment le même individu, après être passé sous terre?

Au cours de l'après-midi, les auditeurs de Radio Royal entendirent trois fois ce message: «Ici, votre animateur Sylvain Leclerc. Fidèles auditeurs de la ligne ouverte du mercredi, le sujet de demain après-midi ne sera pas la politique. Vous avez toutes et tous entendu parler de cet homme ravi in extremis au cimetière à ceux venus le déterrer pour en faire un zombi. Je l'ai rencontré, et je me demande si on est encore le même individu après être passé sous terre. C'est la question que je vous pose pour la ligne ouverte de demain. Soyez à votre poste à cinq heures »

Cette annonce fut répétée à la radio le lendemain matin, et c'est alors que les Saint Fleur l'entendirent. À cinq heures, ils étaient donc du nombre des auditeurs de la populaire ligne ouverte de Radio Royal.

– Auditrices et auditeurs, ici votre animateur, Sylvain Leclerc. Merci d'être là pour votre ligne ouverte hebdomadaire! Comme d'habitude, les gens qui veulent intervenir s'identifient auprès de notre téléphoniste et attendent leur tour. Lorsque la communication m'est transmise, je vous nomme et vous posez vos questions ou faites vos commentaires en toute liberté, sans insultes et avec un langage décent. Bonne émission!

“Zombi Man-n Man-n Man Nan Wiwan, Kenbe Ti Poulet ban mwen. Ti Poulet sove, ban wen. Depi yè oswa, ban mwen. Ma pray fon bouyon, ban mwen. Bouyon Tèt kabrit, ban mwen. O, O, Ti poulet ban mwen. O, O Ti poulet ban mwen.”

Cette vieille ronde enfantine ramena les plus âgés des auditeurs à leur enfance, alors que les enfants d'aujourd'hui, eux, la connaissaient moins.

– Mes amis, c'est bien de zombi qu'il s'agira aujourd'hui. On ne parle quasiment que de cela depuis que quatre jeunes courageux ont intercepté, dans la nuit de lundi, un zombi qu'un bokor venait de sortir de la tombe, au cimetière de Louisbourg. J'emploie le mot zombi, mais monsieur Jérémie Saint Fleur en est-il un? Je me pose cette question depuis que je l'ai vu hier. Écoutez ce qu'il m'a dit:

« Je suis très reconnaissant à mes enfants, mon neveu et sa femme. Je réfléchis à tout cela, en attendant de voir quel sort la justice réservera aux malfaiteurs ».

À première vue (devrais-je dire à première ouïe?), il n'y a rien de spécial dans ces

deux phrases. Vous avez raison. Je vais vous les faire réentendre. Indépendamment du contenu, prêtez bien attention, maintenant, au timbre de sa voix.

« Je suis très reconnaissant à mes enfants, mon neveu et sa femme. Je réfléchis à tout cela, en attendant de voir quel sort la justice réservera aux malfaiteurs ».

Rien de spécial là non plus? C'est justement cela qui est spécial. Tous ceux qui ont eu l'occasion de rencontrer un zombi (cela n'arrive pas chaque jour, mais vous savez que cela arrive), ont mentionné le regard fuyant, le débit lent et le timbre nasillard. Or, on n'observe rien de tout cela chez monsieur Saint Fleur. D'où la question d'aujourd'hui: peut-on rester le même individu après être passé sous terre? Vous avez la parole.

Plusieurs appels étant déjà en attente, l'animateur prit le premier.

– Monsieur Dieudonné, nos auditeurs vous écoutent.

– Sylvain, on dit que la victime traverse trois étapes pour devenir zombi: l'empoisonnement, l'antidote, puis l'administration d'une drogue. Si le monsieur a reçu le contrepoison, mais n'a pas été drogué, il est certainement tout à fait normal.

– Hypothèse intéressante. Merci, Monsieur Dieudonné. À vous, Monsieur Christian.

– Monsieur Leclerc, j'appelais pour dire que ça prendrait peut-être un peu de temps, avant de pouvoir vraiment savoir si le monsieur est normal. Mais l'intervention précédente me porte à ajouter autre chose: l'antidote permet à la victime de survivre, mais peut-on rester aussi longtemps sans air et n'avoir aucun dommage au cerveau? Je ne pense pas.

– Monsieur Christian, je pourrais dire quelque chose là-dessus, mais j'attendrai de voir s'il y a un auditeur qui revient sur votre remarque. Madame Jeannine, vous avez le micro.

– Eh bien, Sylvain, c'est une auditrice. En passant, je voudrais vous féliciter pour votre émission. Le sujet est particulier, aujourd'hui, mais même pour le thème général de la politique, vous abordez souvent les sujets sous un angle original.

– Merci bien, Jeannine. Que pensez-vous du cas de monsieur Saint Fleur?

– Le monsieur avant moi se demande si l'on peut rester aussi longtemps sans air et n'avoir aucun dommage au cerveau. Sa question m'amène directement au point que je voulais aborder. On dit qu'après un arrêt respiratoire de quelques minutes, peut-être seulement trois à cinq minutes, une personne réanimée peut avoir déjà subi des dommages au cerveau. Mais dans le cas des zombis, il n'y a pas eu d'arrêt respiratoire. Autrement, ils seraient morts. C'est donc dire que dans un cercueil enterré, il y a assez d'air pour garder quelqu'un en vie pendant des heures?

– Bien étrange, en effet, mais il semble bien que la réponse soit oui, Jeannine. Merci pour cette observation. Mesdames et Messieurs, nous vous revenons après une brève pause publicitaire.

Après la pause, les premières mesures de «Zombi Man-n Man-n Man Nan» relancèrent la ligne ouverte; il n'était plus nécessaire de faire jouer la chanson au complet.

– En ligne, nous avons Raphaël. Le micro est à vous, Monsieur.

– Sylvain, il y a plusieurs années de cela, j'ai lu quelque chose qui ressemble au cas des zombis. Je ne me rappelle pas où j'avais trouvé cet article. Il y était question d'un pays d'Asie, Chine, Corée, ou Japon, je ne m'en souviens plus, mais c'était un pays d'Asie. Il arrive que des gens tombent en catalepsie complète après avoir mangé une espèce de poisson. Malgré leur mort apparente, pas de pouls, pas de respiration, pas le moindre mouvement, ils se réveillent d'eux-mêmes après quelques heures et, en moins de vingt-quatre heures, ils redeviennent tout à fait eux-mêmes, comme s'il ne s'était rien passé. Alors, je me demande si la même chose ne pourrait pas arriver si l'on retardait suffisamment l'enterrement des futurs zombis.

– Raphaël, c'est vraiment très intéressant. À première vue, on peut penser qu'il ne s'agit pas du même poison ou qu'il y a une différence de dosage, car il s'écoule souvent une bonne

journée avant qu'on procède à l'enterrement. Essayez de retrouver cet article. Monsieur Henri, c'est à votre tour.

– Sylvain, il est difficile de croire que l'état cataleptique du futur zombi empêche toute détection de signes vitaux. Que le miroir sous les narines ou la prise du pouls avec les doigts ne donne rien, soit! Qu'on ne perçoive rien avec le stéthoscope, c'est fort surprenant. Cependant, si la personne n'est pas morte, je pense qu'un électrocardiogramme ou un encéphalogramme révélerait des signes de vie. A-t-on déjà essayé?

– Probablement que non, Monsieur Henri. À la vérité, je ne le sais pas. Votre question est en fait une suggestion. Ça vaudrait la peine d'essayer, mais je ne suis pas certain que tous nos hôpitaux ont ces appareils. Allez voir pour les dispensaires! Bonsoir, Madame Claudette! Qu'avez-vous à nous dire?

– Monsieur, quelqu'un a dit précédemment que cela prendrait un peu de temps avant de savoir si le monsieur est normal; je suis du même avis. En outre, on ne saurait se fier seulement aux apparences. Il y a des choses que, probablement, seule son épouse va découvrir. Par exemple, aura-t-il au lit les mêmes capacités qu'avant? Pauvre femme! Moi, je ne serais pas capable de coucher avec un homme qui est passé sous terre.

– Claudette, je suis certain que votre remarque a fait rire bien des auditrices. Vous faites deux hypothèses: a) que le passage sous terre a des effets; b) que les effets sont négatifs. S'il y a des effets d'ordre sexuel, ne pourraient-ils être positifs? Cet homme est peut-être devenu un étalon?

– Oh! J'aurais même trop peur pour vérifier.

– OK. Moi, j'ai vérifié mon chronomètre, et c'est le temps d'une pause publicitaire.

Son équipe confirma à l'animateur que l'émission se déroulait bien. Les appels entraient même plus vite que lors des émissions habituelles traitant de la politique. Le temps de publicité constituait, ce soir, une véritable aubaine pour les annonceurs.

“Zombi Man-n Man-n Man Nan Wiwan”

– Nous sommes de nouveau avec vous, chères auditrices, chers auditeurs. Madame Euvorie est en ligne.

– Monsieur Leclerc, pardonnez-moi de dévier un petit peu de votre question telle que posée, mais vous verrez que mon commentaire est quand même utile.

– Alors, allez-y, Madame.

– Bien. Moi, Monsieur, je suis une chrétienne. Et au nom de Jésus-Christ, ma foi me protège. Si les gens se repentaient et se convertissaient, ils seraient à l'abri de la malfaisance des bokors.

– Euvorie, qu'entendez-vous, au juste, par chrétienne?

– Je suis membre d'une église évangélique baptiste.

– Merci! Nous avons ici un beau cas d'évolution linguistique. Autrefois, en Haïti, le mot chrétien était synonyme d'être humain. On disait, par exemple, qu'on ne pouvait traiter un chrétien comme un chien. Maintenant, un chrétien ou une chrétienne est un membre d'une religion en particulier. C'était une parenthèse. Poursuivons. Au téléphone, c'est Gladys. Vous avez la parole.

– Sylvain, c'est vrai que l'intervenante précédente s'éloigne un peu du sujet, mais je laisse de côté ce que je voulais dire, pour réagir à ses propos. Moi, je suis une adventiste et je me considère comme une chrétienne. Il me semble que c'est bien simple: est chrétienne toute personne qui croit en Christ. Même si nous sommes de religions différentes, il faut admettre que les catholiques, les pentecôtistes, les témoins de Jéhovah, et tous les autres qui croient en Christ sont des chrétiens et des chrétiennes.

– Bon! Merci, Madame, mais là, je dois rappeler la question du jour: «Est-on encore le

même individu, après être passé sous terre?» Il semble que Gédéon a une réponse.

– Sylvain, c'est un commentaire plus qu'une réponse. Avec votre permission, mon commentaire sera une sorte de transition entre la déviation de tantôt et votre question. La zombification commence par un empoisonnement, c'est-à-dire par un procédé chimique. Quand vous mangez une orange, quelle que soit votre religion, il rentre de la vitamine C dans votre organisme. De même, un poison qui rentre dans votre organisme vous rendra malade, quelle que soit votre religion. On appelle les papes les Saints - Pères, mais c'est bien connu que des papes sont morts empoisonnés, malgré leur prétendue sainteté.

– Gédéon, je vous remercie et vous arrête, pour ne pas perdre le bénéfice de votre transition. Quelqu'un risque de prétendre que, justement, le pape n'était pas un chrétien. Alors, je vous le redemande, Mesdames et Messieurs: «Est-on encore le même individu, après être passé sous terre?» Marlène, le micro est à vous.

– Merci, Monsieur Leclerc. Puis-je ajouter quelque chose aux propos du monsieur qui vient de parler?

– C'est votre émission, chère Madame; restez quand même dans le sujet.

– Oui, oui; il s'agit de zombi. Je suis une ancienne chrétienne protestante. Maintenant, je m'arrange toute seule avec Dieu, sans prêtres ni pasteurs. Il y a quelques années de cela, un bokor converti est venu livrer un témoignage au temple. Ce monsieur a raconté des choses incroyables. Il y en a une qui m'est restée dans la tête. Après avoir déclaré qu'il avait tué des protestants, il ajouta: «Plus que cela, j'ai fait zombi un prêtre canadien; c'était l'aumônier des Sœurs de Miragoâne.» Toute l'assistance était contente qu'une brebis égarée soit rentrée au bercail. Nous avons raconté partout ce que ce bokor prétendait avoir fait. Mais personne dans la société haïtienne n'a jamais pensé que ses actions étaient criminelles, car il n'a pas été poursuivi. En outre, je ne sais pas si c'est parce que les catholiques et les Canadiens ne l'ont pas pris au sérieux, mais je n'ai jamais entendu dire qu'on avait ouvert la tombe de ce prêtre pour voir si ses restes s'y trouvaient. De toute façon, tous les criminels jouissent d'une impunité totale dans ce pays...

– Attendons voir, Madame. Cette fois-ci, le bokor a été arrêté. Peut-être y aura-t-il un procès? En ligne, nous avons Marcel. Qu'avez-vous à nous dire, Marcel?

– Sylvain, je reviens directement à votre question: «Peut-on rester le même individu après être passé sous terre?» Je réponds que physiquement et mentalement, il est possible que ce soit la même personne. Pourtant, je pourrais prétendre que cette personne a perdu son identité citoyenne.

– Vous allez nous expliquer cela, Marcel?

– Certainement. Normalement, il y a un certificat de décès. Je ne sais exactement où l'on conserve ce document, probablement au bureau de l'officier de l'état civil. Le décès est également enregistré dans le registre de la paroisse, chez les catholiques. Pour les autres religions, j'ignore comment cela se passe. Supposons que monsieur Jérémie, ou quelqu'un d'autre dans une situation semblable, veuille se marier. Au moment de la fameuse déclaration: «Si quelqu'un a une raison de s'opposer à cette union, qu'il la dise maintenant ou qu'il se taise à jamais», un rival jaloux évincé par la mariée pourrait s'opposer en affirmant que cet homme est un imposteur, arguant qu'il existe un certificat de décès du véritable Jérémie. Peut-être même qu'il aura pu obtenir une copie du certificat et la brandir. Vous voyez l'imbroglio? On pourrait imaginer plusieurs situations compliquées de ce genre. Je vais en donner rien qu'une autre, de nature politique, vu que c'est le sujet habituel de l'émission.

Il prend à Jérémie l'envie de poser sa candidature à un poste de maire ou de député. Un adversaire prétend que c'est un imposteur. Le véritable Jérémie est mort et enterré, soutient-il, certificat de décès à l'appui. Il accuse alors l'aspirant candidat d'avoir volé l'acte de naissance et la carte d'identité nationale du défunt, ou d'être en possession de faux documents, et suggère

même qu'il devrait être poursuivi pour usurpation d'identité, fabrication et usage de faux.

Vous voyez, Sylvain, il y a un corollaire à votre question, c'est: «Comment redonner son identité citoyenne et sa capacité juridique à quelqu'un qui est passé sous terre?»

– Marcel, votre question élargit le débat de façon particulièrement intéressante, mais c'est là-dessus que se termine la ligne ouverte aujourd'hui. Comme toujours, ce n'est jamais assez long à votre goût, chères auditrices, chers auditeurs, car vous étiez encore plusieurs en ligne. Restez quand même fidèles à votre ligne ouverte du mercredi.

Une demande spéciale de ma part: si quelqu'un sait ce que signifient les mots «Man-n Man-n Man Nan Wiwan» de la chanson thème de l'émission, qu'il ait l'amabilité de m'en informer, s'il vous plaît. D'ici là, portez-vous bien!

Et l'émission se termina avec la chanson d'ouverture.

Chez Jérémie, on avait écouté la ligne ouverte attentivement, mais aussi avec un brin d'amusement. On ne put s'empêcher de taquiner le principal intéressé, lorsque Claudette évoqua la possible perte de capacités sexuelles.

– Gertrude, nous en parleras-tu? avait demandé Jeanne.

– À vrai dire, s'il en a perdu un peu, cela ne me dérangera pas. Mais si jamais il en a encore plus, il va finir par me tuer.

Les enfants de Jérémie considéraient que le crime de Ti-Philo devait être puni. Il était temps de mettre fin à l'impunité garantie dont avait parlé Marlène. Pour ce qui est de Jérémie, c'est le point de vue de Marcel au sujet de l'identité citoyenne qui l'intéressa le plus. Quand on lui expliqua que Doc Génésus n'avait pas rédigé de certificat de décès et qu'on n'avait pas eu le temps d'aller au bureau de l'officier d'état civil, il dit qu'il irait voir le curé pour savoir s'il pouvait effacer sa mort de son registre.

XIII

Sur la fin de la journée du vendredi, Jeanne entendit à la porte: «Honneur!» Elle ne reconnut pas la voix, mais comme le veut la politesse haïtienne, elle répondit: «Respect!» et s'en fut voir qui cela pouvait bien être. Surprise: c'était le curé Chérilus.

– Bonsoir, Madame!

– Bonsoir, Mon Père! Quel bon vent vous amène?

– Ah! Quand la montagne ne vient pas à nous, il faut savoir se rendre jusqu'à la montagne. Est-ce que je peux voir Jérémie?

– Venez. Il est assis dehors, sous le chêne.

Précédant le curé, arrivée à la porte donnant sur la cour, Jeanne lança:

– Jérémie, de la grande visite! Le père Chérilus veut te voir.

Jérémie vint à la rencontre du prêtre et l'invita à aller s'asseoir avec lui à l'ombre du chêne, où il y avait déjà d'autres chaises.

– Bienvenue, Monsieur le Curé! Je préfère vous appeler ainsi plutôt que père; vous êtes bien plus jeune que moi.

– Je peux comprendre cela, mon fils.

Cette réplique les fit rire tous les deux.

– Venez-vous pour participer à notre petite fête? Vous allez devoir danser.

– Non, Jérémie. C'est à la fois une visite pastorale et une visite de courtoisie. Vos garçons vous ont-ils dit que je m'en venais vous voir dès mardi matin?

– Oui, ils me l'ont dit. Comme vous le voyez, je n'avais pas besoin d'eau bénite: je me porte bien.

– Vous avez l'air en pleine forme, en effet. C'est une histoire extraordinaire; je ne sais combien de mes confrères ont eu l'occasion de causer avec quelqu'un dont ils ont chanté les funérailles quelques jours plus tôt.

– Allez-vous en parler dans votre sermon de dimanche?

– Pas dans le sermon, puisque toute la communauté est déjà au courant. Cependant, vous ferez partie de notre prière d'action de grâce. Je tenais à vous dire comme je suis heureux que votre commando de la résurrection ait réussi à vous arracher aux malfaiteurs. En outre, je voulais vous remettre en personne cette enveloppe.

– Qu'est-ce que c'est?

– C'est le produit de la quête réalisée lors de vos funérailles. Il devait servir à chanter des messes pour le repos de votre âme. Comme ce ne sera pas nécessaire, c'est à vous d'en disposer.

– C'est un beau geste, Monsieur le Curé; je vous remercie. Mes garçons vont être agréablement surpris; ils se demandaient ce que vous feriez de cet argent.

– Vous voyez, c'est bien simple; je rends à César ce qui est à César.

– Avez-vous écouté la ligne ouverte de Radio Royal, avant-hier?

– Non, mais on m'a dit qu'elle portait sur votre aventure.

– J'ai réfléchi à un commentaire fait par un monsieur durant l'émission. Là, vous êtes avec moi et vous savez bien que je suis le même Jérémie. Cependant, je suis enregistré comme mort dans le registre paroissial. Pouvez-vous faire la correction?

– Très bonne question, ça! Dans le registre paroissial, je ne note pas de simples informations; j'y consigne les actes officiels posés dans l'exercice de mes fonctions, comme un bap-

tême, un mariage, des funérailles. Je ne peux biffer l'enregistrement de votre décès ou y ajouter une simple note explicative. Il faudrait un autre acte. Voulez-vous vous marier, par exemple?

– Ce n'est pas dans mes projets; en tout cas, pas pour le moment.

– Voyez-vous, Jérémie, dans l'hypothèse de votre mariage, cet acte se trouverait en contradiction chronologique dans le registre avec votre décès. Sans aucun nouvel acte religieux dans votre vie, nos livres indiqueront que vous êtes mort deux fois. Situation totalement absurde.

– C'est à tout cela que je réfléchissais. Y a-t-il une solution?

– La plus simple, mon fils, serait de vous rebaptiser. Ce nouvel acte serait accompagné d'une note le justifiant.

– Me rebaptiser? Mais mon parrain et ma marraine sont déjà décédés! Il m'en faudrait donc des nouveaux? J'ai peut-être de la chance de ne pas avoir eu de certificat de décès; je n'arrive pas à imaginer quel procédé on aurait employé pour me faire naître de nouveau.

– Ah! Vous avez là, mon fils, une excellente occasion de réfléchir à la parole: «Si un homme ne naît de nouveau, il ne peut voir le royaume de Dieu.» Bien! Je dois y aller. Venez me voir quand vous voudrez.

La tonnelle dressée pour la veillée mortuaire n'avait pas été démantelée. Ce serait donc le lieu de la fête de ce soir. En attendant, les préparatifs se déroulaient à côté, chez Maricia et Antoine. Il y aura du griot en quantité, du cabri rôti, de la cassave, du pain, de même que les fameux petits pâtés haïtiens à la morue. À côté du rhum, il y aura l'inévitable clairin. Rhum du pauvre? C'est ainsi que plusieurs considèrent cette boisson, qui a cependant ses amateurs inconditionnels. Alors, aussi bien donner le choix aux invités. Pour un vrai choix, il y aura aussi, bien sûr, assez de bouteilles ou de cannettes de bière Prestige, et du cola.

Dès la nuit tombée, les premiers arrivés furent les musiciens. C'était un simple trio. Le guitariste Alcindor disait souvent que sa guitare était pour lui comme une femme. Il en jouait parfois en la tenant appuyée sur lui, à la verticale, les cordes vers le public, dansant amoureusement avec elle. Lorsque Baptiste jouait du tambour, l'instrument prenait vie. Ses doigts magiques allongeaient et modulaient le son à volonté, de telle façon qu'on croyait parfois entendre l'instrument rire ou émettre un langoureux gémissement. À première vue, les tchatchas de Lefranc n'avaient rien de bien impressionnant; d'aucuns croiraient même qu'un enfant pourrait en jouer. Mais quiconque l'a vu, au moins une fois, jongler avec ses instruments sans jamais rompre le rythme, sait que ce musicien est un virtuose.

On offrit tout de suite à manger aux musiciens, car il n'y a aucune pause prévue dans ce genre de soirée. Selon sa faim ou sa soif, chacun allait se servir au moment qui lui convenait. Leur tafia préféré à portée de la main, les musiciens, eux, continuaient de performer, à moins que la piste de danse soit déserte, chose excessivement rare.

Les premiers coups du tambour étaient comme l'indication aux invités qu'il était temps de se présenter. Ils arrivèrent peu à peu: des couples, des hommes seuls, des femmes seules, des jeunes, des gens âgés. Parmi les plus âgés, certains apportèrent un cadeau à Jérémie. De l'un, il reçut une poule vivante, d'un autre un régime de bananes, d'autres un pot de confiture d'ananas, un bocal de noix grillées ou un pain-patate. Mains vides ou pleines, tout le monde avait le cœur rempli de joie de pouvoir célébrer le retour à la vie de celui dont on avait pleuré la mort il y avait seulement quelques jours. Aucun des invités n'avait déjà vécu pareille situation.

Ce fut une belle et pleine soirée de réjouissances, qui ne prit fin que vers minuit. Il fallait bien rentrer, car le samedi, en campagne, n'est pas le premier jour de la fin de semaine. Le week-end de repos ne dure qu'une journée.

XIV

Lorsque la juge d'instruction Françoise William reçut, jeudi, le rapport du commissaire Grandjean concernant l'affaire Jérémie Saint Fleur, la ligne ouverte de Radio Royal avait eu un tel retentissement dans la ville qu'elle crut bon d'en prendre connaissance tout de suite. Samedi, une station de radio de Port-au-Prince, La Vigie, consacra une heure de sa fameuse émission hebdomadaire « Tribune populaire » au même sujet. Cette émission de trois heures était probablement la plus écoutée dans le pays. La juge William comprit alors que le dossier venait manifestement d'acquérir un caractère national. Bien le traiter, et le traiter tout de suite, ne pouvait que servir ses légitimes ambitions professionnelles.

En Haïti, le téléviseur est encore un objet de luxe qu'on ne voit que dans le salon des gens aisés. En outre, son utilisation est fortement limitée par le rationnement de l'électricité. Le haut taux d'analphabétisme ne favorise pas la distribution des journaux, et les quelques gourdes nécessaires pour en acheter un semblent souvent plus utiles pour autre chose. C'est donc la radio, principale source d'information, qui détient vraiment le quatrième pouvoir. On trouve un poste de radio à piles dans toutes les familles. Dans les taps-taps, qui constituent le mode privilégié de transport de la population, une radio en bon état est une nécessité. C'est par ce média qu'un sujet devient viral en Haïti. Et la juge d'instruction avait en main un dossier qui était en train de gagner ce qualificatif.

Intelligente, belle et grande, Françoise William était d'une intégrité plutôt rare dans son milieu de travail, malgré ses légitimes ambitions. C'est sans complaisance et dans le respect scrupuleux de la loi et de sa conscience qu'elle rendait ses décisions. Il lui est arrivé d'avoir déclaré un non-lieu dans des causes où l'opinion publique avait pratiquement déjà instruit le procès et prononcé le verdict de culpabilité. Cette fois-ci, à la lumière du dossier transmis par le commissaire, et sous réserve de sa propre évaluation, il lui semblait qu'il y avait matière à procès dans une cause largement médiatisée.

C'est ainsi que, dans la matinée de lundi, les prévenus Isidore Prophète et Philogène Charles reçurent une citation à comparaître dès le lendemain mardi au bureau du juge d'instruction. Le sergent Anthony en fut officiellement informé, pour les suites nécessaires.

Amenés par deux policiers, les prévenus durent présenter la citation à comparaître au greffier Luc Thermidor, décliner leur identité, âge et profession (agriculteurs, dirent-ils) et jurer de dire la vérité.

– Avez-vous un avocat, demanda la juge? Vous avez droit à sa présence.

Les prévenus n'en ayant pas, la juge décida de les entendre séparément. Philogène fut conduit dans une pièce attenante prévue pour ce genre de situation, sous la surveillance des agents. Assis sur une chaise droite en face du bureau de la juge, Isidore se sentait un peu mal à l'aise sans son compagnon.

La juge lui posa essentiellement les mêmes questions que le commissaire, mais pas nécessairement dans le même ordre. En fait, elle cherchait à détecter une éventuelle contradiction entre les dires précédents des prévenus et les réponses qu'ils donneraient aujourd'hui à ses questions. Mais Isidore semblait maintenir la même ligne de défense que chez le commissaire. Ses réponses étaient formulées de la même façon, comme s'il les avait apprises.

– Monsieur Prophète, comment s'appelle votre complice qui s'est enfui?

– Josaphat.

– Son nom de famille?

– Je ne le sais pas, Madame la Juge.

– Qui avait une pelle? Lui ou vous?

– C’est Josaphat qui avait la pelle, Madame la Juge.

Cette dernière fit semblant de consulter le dossier.

– C’est exact. Vous, vous aviez apporté une corde. Selon ce que vous avez raconté au commissaire, vous êtes plus costaud que Josaphat; pourtant, vous n’aviez qu’une simple corde. On aurait pu s’attendre à ce que ce soit vous qui maniez la pelle, non?

– Madame la Juge, il ne suffit pas d’attacher un zombi après avoir sorti le cercueil de la tombe. Du cimetière à la destination, une fois que ses muscles se sont déliés, il arrive que le zombi veuille s’échapper. Il faut quand même être assez fort pour le retenir. C’est pour cela que c’est mon rôle.

– Vous connaissiez Jérémie?

– Pas personnellement, mais Ti-Philo m’avait prévenu que c’était un homme très combattif, malgré sa petite taille.

– Ti-Philo vous avait-il dit d’avance où vous le conduiriez?

– Non.

La juge crut avoir trouvé une faille. Restait à voir si cela allait se confirmer avec le dénommé Ti-Philo.

Conformément à la procédure, le greffier fit les copies du procès-verbal avant de le lire à Isidore Prophète. Celui-ci refusa de signer, pour les mêmes raisons que chez le commissaire. Après que la juge et le greffier eurent signé en sa présence, Isidore alla remplacer dans la pièce d’à côté son collègue qui prit à son tour place en face de la juge William.

Une fois les formalités remplies, la juge utilisa avec Philogène Charles le même procédé qu’avec son complice, c’est-à-dire qu’elle lui posa les mêmes questions que chez le commissaire, mais dans un ordre aléatoire, tout en cherchant une éventuelle contradiction. C’est sur le terrain de la bonne foi de Philogène qu’elle espérait trouver le point faible de sa déposition. Après quelques réponses apparemment bien apprises par Ti-Philo, la juge sembla vouloir clarifier un point en particulier.

– Monsieur Charles, aviez-vous déjà sorti quelqu’un de son tombeau dans le seul but de le rendre à sa famille?

– Non, Madame la Juge.

– Pourquoi cette fois-ci?

– Comme je l’ai expliqué au commissaire, je savais qu’on me soupçonnait d’avoir empoisonné Jérémie pour en faire un zombi. Quelqu’un d’autre pouvait l’avoir effectivement fait. Si c’était bien le cas, je voulais le récupérer à temps pour le ramener à sa famille et laver ainsi ma réputation.

– Vous vouliez donc que tout le monde sache que vous n’étiez pas le coupable?

– C’est exactement cela, Madame la Juge.

– Alors, comment se fait-il que vous ne l’ayez pas dit à vos complices? Isidore pensait qu’il allait avec vous chercher un zombi pour ensuite le conduire à destination.

Philogène hésita un moment, se demandant ce que Zidore avait bien pu raconter.

– Je ne voulais pas qu’il ait de doute au sujet de sa quote-part habituelle.

– Bien! Généralement, à quelle heure procédez-vous à la récupération des corps?

– Que ce soit mon équipe ou une autre, cela se fait toujours autour de minuit, parce qu’il est peu probable qu’il y ait des curieux près d’un cimetière à cette heure-là.

– Monsieur Charles, vous étiez au cimetière pour subtiliser un zombi à l’heure où une autre équipe aurait dû venir le chercher. Pourtant, aucune autre équipe ne s’est manifestée, ce soir-là. Comment expliquez-vous cela?

– La seule explication que je vois, Madame la Juge, c’est que les gens qui avaient empoisonné Jérémie sont arrivés après nous. Alors, voyant qu’il y avait de l’action autour de la tombe, ils ont préféré s’en aller.

À ce point de l’interrogatoire, la juge William estima avoir une idée claire de la situation. De ce fait, il était inutile de poursuivre.

Bien entendu, Philogène refusa de signer les copies du procès-verbal lu par le greffier. La juge et celui-ci signèrent en sa présence, puis elle demanda de faire venir Isidore. Aux deux prévenus debout devant elle, Françoise William résuma la situation, pendant que le greffier prenait note.

– Messieurs Isidore Prophète et Philogène Charles, me basant sur le procès-verbal de votre audition chez le commissaire, puis sur les réponses que vous venez de me donner aujourd’hui sous serment, je ne crois pas nécessaire un complément d’enquête. Ce n’est pas à moi de vous déclarer innocents ou coupables. Cependant, les préventions contre vous sont assez clairement établies pour que votre cause soit soumise au tribunal. J’ordonne donc que vous restiez en prison jusqu’à la tenue de votre procès.

Cela dit, la juge ordonna aux deux policiers qui se tenaient à la porte de la petite salle d’attente:

– Emmenez-les.

XV

L'assemblée générale des juges avait fixé des assises criminelles estivales, avec et sans assistance de jury, pour la période du lundi quatorze juillet au vendredi huit août. Le doyen du tribunal de première instance de la juridiction avait planifié les sessions, et le greffier avait établi le rôle. L'audition chez le juge d'instruction ayant eu lieu le lendemain de l'ouverture des assises, Zidore et Josaphat pouvaient s'attendre à rester en prison pour un bon bout de temps.

Lorsque le commissaire Grandjean reçut le rapport de la juge d'instruction, il fut un peu surpris qu'elle ait si rapidement traité ce dossier, mais pas vraiment étonné de sa recommandation de poursuite. Il aurait bien aimé que le nommé Josaphat soit inclus dans cette poursuite, mais il restait introuvable. Comment identifier un individu dont on n'avait que le prénom, sans aucune description? Si les deux prévenus ne collaboraient pas à ce sujet, Josaphat risquait fort d'échapper pour toujours à la justice, à moins que lui-même, un jour, par vantardise, se mette à raconter l'histoire.

Ce procès serait le premier du genre en Haïti. Probablement le premier dans le monde, car nulle part ailleurs ne semble exister le phénomène de zombification. On pourrait penser que cette technique maléfique avait été apportée d'Afrique lors de la traite, mais on ne la retrouve dans aucun pays africain ni dans les autres îles habitées par les descendants des esclaves. Tout comme la juge d'instruction, le commissaire s'était rendu compte de l'importance accordée à ce dossier par les médias et le public. Il lui semblait en plus que, dans une société marquée si profondément et depuis si longtemps par ce genre de crime, le procès des deux complices, Charles et Prophète, aurait une importance historique. Ne vaudrait-il pas la peine de l'ajouter au rôle des présentes assises? Plus le commissaire y réfléchissait, plus il lui semblait que c'était la bonne chose à faire. Obtenir une mise au rôle supplémentaire pouvait se faire, surtout dans les assises sans jury. C'est bien dans ce cadre que se déroulerait ce procès, puisqu'il ne s'agissait pas d'un crime de sang. Cependant, tout dépendrait du doyen du tribunal. On était jeudi; il fallait lui en parler au plus vite. La réponse à une requête formelle envoyée au doyen Hervé Malebranche prendrait un certain temps, malgré la célérité et la ponctualité bien connues de ce magistrat. C'est justement là-dessus qu'allait jouer le commissaire.

Vendredi matin, en arrivant à son bureau à sept heures cinquante-cinq, le doyen fut étonné de voir le commissaire, qui l'attendait à la porte. Sa longue expérience du droit et sa prestance valaient au doyen Malebranche un grand respect dans le milieu juridique. Sa barbe grisonnante, attribut rare chez les magistrats, lui donnait un air de sage qui renforçait son autorité naturelle.

– Commissaire Grandjean, vous venez m'arrêter à la porte de mon bureau? plaisanta le doyen.

– Mes respects, Monsieur le Doyen! Permettez que je vous arrête à la porte, le temps seulement de vous demander si vous accepteriez de me recevoir pour quelques minutes.

– Cher collègue, ce procédé inhabituel me fait croire qu'il s'agit de quelque chose d'important. Entrons donc!

Comme tout le monde, le doyen avait entendu parler du cas Jérémie, puisque c'était l'un des principaux sujets de conversation dans la ville depuis une bonne dizaine de jours. Le commissaire lui en fit une présentation formelle, résumant son propre interrogatoire et le rapport de la juge d'instruction. Il expliqua aussi pourquoi il lui semblait approprié d'amener cette cause au tribunal dès que possible. Accepterait-il d'ajouter ce cas au rôle des présentes assises?

– Maître, je comprends l'importance que vous accordez à ce procès. À ma connaissance, c'est la première fois que l'article 246 sera plaidé.

À l'évocation de cet article, le commissaire se rendit compte que le doyen avait déjà conscience du caractère exceptionnel du dossier.

– Il se trouve qu'une demande de report m'a été adressée hier, pour un cas qui devait être plaidé jeudi prochain, le vingt-trois. Pourriez-vous être prêt pour cette date?

– Oui, Monsieur le Doyen.

– Je vais vérifier auprès du greffier pour la faisabilité et les formalités; vous aurez ma réponse avant la fin de la journée. Si le greffier ne peut placer votre cause jeudi, le vingt-trois, ou si vous ne pouvez être prêt aussi rapidement, vous devrez attendre à la fin des assises.

– Monsieur le Doyen, j'attendrai votre réponse. Je vous garantis que je serai prêt pour jeudi. Merci d'avoir accepté de me recevoir, et merci d'avoir accédé à ma requête.

Rentré à son bureau, le commissaire téléphona au substitut Reynold Turenne pour s'assurer qu'il pourrait se charger de la poursuite dans ce dossier dès jeudi et lui demander de venir chercher les documents avant la fin de la journée, pour se préparer. Assez confiant dans la réponse à venir du doyen, il donna des instructions pour la préparation des citations à envoyer aux deux prévenus, ainsi qu'à Jérémie Saint Fleur et les quatre membres de sa famille qui avaient mené l'opération au cimetière. Cette prévoyance fut récompensée, car un messenger apporta peu avant midi la réponse du doyen et les formulaires qu'il fallait remplir et retourner au greffier.

Au milieu de l'après-midi, le substitut du commissaire se présenta à son bureau. Reynold Turenne était un peu plus âgé que son patron. En Haïti, où il se dit qu'on doit toujours respect aux aînés, ce genre de situation cause souvent des tensions. Pour Maître Turenne, il n'y avait là aucun problème. Il reconnaissait la compétence de Grandjean, et lui-même n'avait pas vraiment d'ambitions hiérarchiques. Sa fonction de professeur à la Faculté de droit le passionnait plus que tout.

Tout comme le doyen ce matin, le substitut du commissaire estimait que le dossier Jérémie correspondait à l'article 246.

– Il m'est arrivé plus d'une fois de discuter de cet article avec des étudiants, mais on dirait que personne, pas même moi, comme juriste et professeur, ne s'étonnait de ce qu'il n'y ait jamais eu de procès basés là-dessus.

– C'est en quelque sorte un honneur pour vous, mon cher collègue.

– En effet. C'est une belle occasion de contribuer à l'établissement d'une jurisprudence sur un sujet. Le délai est court, mais le problème est clair. Je serai prêt jeudi. Savez-vous qui sera mon adversaire?

– Je l'ignore, car les prévenus n'ont pas voulu d'avocat lors des interrogatoires. Pour le procès, il va bien leur en falloir un, car ils seraient incapables de se défendre seuls.

Après le départ de Turenne, le commissaire s'assura qu'un huissier irait à Louisbourg dès le lendemain matin pour remettre les assignations.

XVI

Autant pour la famille de Jérémie que pour les prévenus, ce fut une surprise d'apprendre samedi que le procès se tiendrait dès jeudi. On n'était pas habitué à tant de célérité dans le système judiciaire. Bonne surprise pour les Saint Fleur, convaincus que Ti-Philo paierait son forfait de quelques années de prison. Surprise mêlée d'inquiétude pour Ti-Philo et Zidore, parce qu'il leur faudrait bien un avocat pour assurer leur défense et aussi parce que, s'ils étaient condamnés, ils devraient purger leur peine dans la prison surchargée de la ville, loin de leurs proches. C'est donc dans un état d'esprit bien différent que les deux parties vécurent ce week-end au cours duquel la nouvelle se répandit que ce procès exceptionnel aurait lieu dans quelques jours.

Dans l'après-midi de samedi, Ti-Philo et Zidore eurent une visite inattendue à la prison. Une jeune avocate avait demandé à les rencontrer. Le visage parut plus ou moins familier aux détenus, car Mauricienne était de Louisbourg. Sans vraiment la connaître, l'un ou l'autre des prévenus l'avait probablement déjà croisée. Ce qui frappait invariablement chez Mauricienne, c'était sa démarche. Les femmes d'Haïti ont une démarche chaloupée, c'est bien connu. Écouteurs aux oreilles, en promenade dans une rue ou sur la route, on a l'impression que toutes les femmes que l'on croise, surtout celles qui nous précèdent, dansent sur le rythme de notre musique. Pas Mauricienne. L'air toujours pressée, elle semblait foncer droit vers un objectif et s'attendre à ce qu'on s'écarte pour la laisser passer. Une démarche presque martiale!

– Messieurs, bonsoir!

– Bonsoir.

– Je vous connais un peu de vue et de réputation, car je suis de Louisbourg. Je m'appelle Mauricienne Hyppolite, et je suis avocate régulièrement inscrite au barreau. Comme à peu près tout le monde, je suis au courant de votre histoire. La nouvelle s'est répandue ce matin que votre procès aura lieu jeudi. Si vous avez besoin d'un avocat, je suis à votre service.

– Maître, nous n'avons pas les moyens de payer un avocat, annonça Zidore.

– Monsieur Zidore, je ne sais pas quelles sont vos activités, mais en ce qui vous concerne, Monsieur Ti-Philo, je sais que vous êtes un coqueleux. Alors...

– Maître, la combinaison de Monsieur avec Ti-Philo sonne bizarrement à mes oreilles. Appelez-moi simplement Ti-Philo. Qu'en dis-tu, Zidore?

– Tu as raison. C'est bien la première fois qu'on m'appelle Monsieur Zidore.

– D'accord! Ce sera comme vous voulez. Ti-Philo, je disais que vous êtes connu comme coqueleux. Un homme qui a une équipe de coqs de combat et qui parie à la gaguère ne sera jamais reconnu comme un indigent, un démuné. Je suppose que vous ne l'êtes pas non plus, Zidore. Alors, vous ne pourrez pas bénéficier du BAL.

– Du BAL? Qu'est-ce que la danse vient faire là-dedans? Nous irions danser avec vous?

– Je parie que tu ne sais même pas danser, Ti-Philo.

Amusée par la réaction bien compréhensible des deux hommes, la jeune avocate s'expliqua:

– Excusez-moi. Dans BAL, chacune des lettres B A L correspond à un mot. Il s'agit du Bureau d'assistance légale. En cas de démêlés avec la justice, ce bureau fournit un avocat aux gens trop pauvres pour payer. Je vous disais que vous ne pourriez espérer bénéficier de ce service et, puisqu'il vous faudra un avocat, je vous propose que ce soit moi.

Mauricienne Hyppolite était enregistrée au barreau depuis moins de trois ans. À la fin de ses études de droit, elle avait fait un stage au BAL. Ce n'était pas à cause d'un intérêt particulier pour la défense de la veuve et de l'orphelin, comme on le disait un peu à la blague à

la Faculté, mais pour prendre de l'expérience. Ambitieuse, elle espérait avoir des occasions de plaider quelques causes importantes qui lui permettraient de se faire connaître et d'ouvrir son cabinet en ville.

Le mémoire de sortie d'Hyppolite portait sur «Les zombis au regard de la loi dans la société haïtienne.» Le jury lui avait accordé une bonne note, mais ce document s'empoussiérait sans doute sur les rayons de la bibliothèque de la Faculté de droit. Depuis l'incarcération de Ti-Philo et Zidore, elle se demandait s'il ne se présentait pas là une bonne occasion pour elle. À bien y penser, pas vraiment. Si Jérémie avait un jour des problèmes avec la justice, sa situation correspondrait davantage à son mémoire, même sans constituer la situation idéale, car Jérémie n'était pas vraiment un zombi. En écoutant la ligne ouverte de Radio Royal, présentée une dizaine de jours plus tôt, Hyppolite avait remarqué avec satisfaction qu'un auditeur se préoccupait de la situation légale des zombis. Peut-être qu'un jour le problème se poserait concrètement.

Connaissant le rouage de l'appareil judiciaire haïtien et sa lenteur de fonctionnement, la jeune avocate ne s'attendait pas à ce que les prévenus dans l'affaire Jérémie soient jugés avant plusieurs mois. En préparant son mémoire, elle s'était évidemment intéressée à l'article 246 du Code pénal, et il était clair pour elle que ce serait la base de l'argumentation du ministère public. Par simple jeu intellectuel, elle s'était demandé quelle serait la riposte de la défense. Elle fut surprise de constater que si les rumeurs sur cette histoire étaient exactes, une défense habile pourrait se servir du même article. Elle s'était donc promis de suivre ce procès, le jour où il se tiendrait. En apprenant ce samedi que ledit procès aurait lieu dans quelques jours, elle en fut tout excitée. Ce n'était certes pas un cas de statut juridique du zombi, mais ce serait le premier procès en Haïti basé sur le fameux article, et il se tiendrait dans la juridiction où elle militait. Pouvait-elle y participer au lieu de simplement y assister? Le cœur battant, elle avait décidé d'aller proposer ses services aux prévenus. Même si elle perdait le procès, ce qui était probable, il aurait agrandi sa renommée.

– Êtes-vous une bonne avocate, Maître? interrogea Zidore.

– Mon expérience est récente, mais je connais mon droit. En outre, pour avoir mon diplôme, j'ai rédigé mon mémoire sur les zombis au regard de la loi. Vous pouvez prendre un avocat plus expérimenté que moi, mais j'ai vraiment beaucoup plus réfléchi que la plupart d'entre eux sur le genre de situation que vous vivez.

– Oui, mais le juge ne prendrait-il pas plus au sérieux un homme?

– Zidore, vous dites le juge, mais ce pourrait bien être une juge. Vous ne savez pas qui sera désigné pour entendre la cause. Par ailleurs, avez-vous déjà remarqué que le symbole de la justice est une femme?

– Vraiment?

– Oui, Ti-Philo. Elle a les yeux bandés, pour l'empêcher de prendre parti. Dans sa main gauche, elle tient une balance pour peser le pour et le contre, alors que l'épée dans sa main droite est prête pour châtier le coupable. En tant que votre avocate, mon travail sera de faire en sorte que la balance penche de votre côté, pour éviter que l'épée s'abatte sur vos têtes. Le risque, pour vous, c'est les travaux forcés à perpétuité ou les travaux forcés pour quinze ans. Pensez-y-bien.

– Vous pourriez nous faire acquitter? s'enquit Ti-Philo.

– Pour évaluer la situation, il faudrait d'abord que vous me donniez votre version des événements et que vous me fassiez part de tout ce que vous avez raconté au commissaire et au juge d'instruction.

– Maître, si nous retenons vos services, combien il nous en coûtera?

– Voici ma proposition, Zidore. Si nous perdons le procès, vous paierez seulement le déboursé pour les frais: déplacements, documents à rédiger et à enregistrer, etc. Si nous gagnons, mes honoraires de jeune avocate seront de dix mille gourdes pour chacun de vous. Remarquez

bien que j'ai dit dix mille gourdes et non dix mille dollars, américains ou même haïtiens. Réfléchissez-y jusqu'à demain, Messieurs; il ne nous reste pas beaucoup de temps. Si vous m'engagez, je devrai aller dès lundi chercher le dossier au bureau du commissaire pour l'étudier.

– Vous êtes bien la fille de Marc-Aurèle, n'est-ce pas?

– Oui, Messieurs. J'attendrai votre réponse chez mon père.

Dimanche après-midi, un jeune garçon se présenta chez Me Hyppolite pour lui faire savoir qu'on la demandait au poste de police. Elle s'y présenta pour faire signer un contrat à Philogène Charles et Isidore Prophète, contrat conforme aux conditions énoncées la veille.

XVII

Tôt lundi matin, Me Hyppolite se présenta au bureau du commissaire pour s'identifier en tant qu'avocate de Philogène Charles et Isidore Prophète et réclamer le dossier. Juste au moment de partir, elle demanda contre qui elle allait plaider. En entendant le nom de Reynold Turenne, elle ne put réprimer un: «Aïe!».

Mauricienne ne connaissait pas maître Turenne seulement de réputation: elle avait suivi ses cours. Pour la première fois depuis qu'elle avait proposé ses services dans cette cause, elle douta de ses capacités. Son ancien professeur était un plaideur rigoureux, habile, en plus d'être un très bon orateur. Elle avait une très bonne estime d'elle-même, mais elle reconnaissait que, de ces trois qualités lui venant spontanément à l'esprit au sujet de maître Turenne, seule la rigueur leur était commune. Il était trop tard pour demander à ses clients de se trouver un autre avocat. Elle allait donc devoir foncer, en misant sur sa rigueur.

Mauricienne passa tout le reste de la journée à analyser et annoter les procès-verbaux des deux interrogatoires, et à consulter le Code pénal. À la fin de la journée, elle avait repris confiance. Il lui restait à rencontrer ses clients le lendemain pour vérifier certains points et leur donner quelques instructions.

Ce même lundi, Me Turenne alla rencontrer Jérémie et sa famille pour leur poser quelques questions et bien leur expliquer leur rôle en tant que témoins.

– J'espère que Ti-Philo et Zidore finiront leur vie en prison, dit Jérémie. En particulier Ti-Philo.

– Vous pouvez compter sur moi pour réclamer le maximum, c'est-à-dire les travaux forcés à perpétuité. Cependant, le juge peut décider d'une peine moindre. Mais cela pourrait difficilement être moins de quinze ans.

– Donc, selon vous, Maître, le verdict est assuré?

– Madame Jeanne, même si j'admets que le juge pourrait infliger une peine moins lourde que celle que je vais réclamer, je vois mal comment les prévenus pourraient ne pas être condamnés.

– Leurs peines pourraient-elles être différentes? demanda Antoine.

– Oui. Ti-Philo étant l'empoisonneur, le juge pourrait être plus sévère à son égard et donner une peine moindre à son complice.

– Est-ce bien vrai, demanda Maricia, qu'aucun bokor n'a encore jamais été accusé pour ce genre de crime?

– À ma connaissance, il n'y a pas de précédent, Madame.

– Maître, intervint Lucien, au-delà de son importance pour notre famille, ce procès a donc une portée sociale?

– Tout-à-fait. Bien d'autres cas pourraient être amenés devant les tribunaux par la suite. Celui-ci fera jurisprudence, j'en suis certain. Bon! Rappelez-vous ce que nous nous sommes dit au début... Au tribunal, vous répondrez à mes questions en vous contentant des faits. Inutile de trop développer vos réponses. Il se trouve, heureusement, que tout ce que vous direz est la simple vérité; cependant, quand on donne trop d'explications, un avocat astucieux trouve parfois un détail auquel s'accrocher pour tenter d'embrouiller la situation. À moins que je formule une objection, vous devrez aussi répondre aux questions de l'avocat de la défense. Répondez le plus brièvement possible.

– Qui est l'avocat de la défense? s'enquit Jérémie.

– Je ne le sais pas encore, mais je sais que ce ne sera pas l'avocat le plus populaire en ville après ce procès.

Me Turenne partit en laissant derrière lui des témoins confiants, qui avaient hâte de se présenter au tribunal. Arrivé au Palais de justice, il fit un arrêt au bureau du commissaire.

– Nous avons un avocat de la défense, lui annonça ce dernier.

– Bien. Qui est-ce?

– C'est plutôt une avocate: maître Mauricienne Hyppolite.

– Ah?

– Vous dites: «Ah», tandis qu'elle, elle s'est écriée: «Aie». Vous vous connaissez?

XVIII

Le mardi, Me Hyppolite alla rencontrer ses clients à la prison. Leurs cellules étant contiguës, elle avait pu leur parler facilement de l'extérieur, la fois précédente, en s'adressant aux deux en même temps. Pour les policiers comme pour les détenus, le tout nouveau commissariat de Louisbourg était plus fonctionnel et confortable que le précédent: les policiers avaient un bureau et un dortoir; les cellules pour hommes et pour femmes étaient dans des ailes différentes. On n'avait cependant pas prévu de salle pour les entretiens des avocats avec leurs clients. Pour assurer un minimum de confidentialité à l'entretien, Me Hyppolite demanda donc et obtint de rencontrer les deux prévenus dans une même cellule.

– Messieurs, j'ai pris connaissance des procès-verbaux de vos interrogatoires chez le commissaire et chez la juge d'instruction. Vous reconnaissez pratiquement tout, ce qui ne me laisse pas beaucoup de marge de manœuvre pour vous défendre. Il y a cependant un élément très étonnant, mais intéressant, dans vos réponses. Vous prétendez ne pas être les auteurs de la «mort»... mettons le mot entre guillemets... de Jérémie, et que c'est pour vous disculper aux yeux de sa famille que vous êtes venus chercher le corps dans l'intention de le ramener chez lui. Le commissaire et la juge ont-ils cru à cette explication?

– Ils ont paru étonnés et un peu sceptiques.

– Surtout le commissaire, compléta Ti-Philo.

– Je vous avoue être sceptique, moi aussi. Comptez-vous maintenir la même version lors du procès?

– Oui.

– Tout à fait!

– Il ne vous sera pas facile de convaincre le juge avec cette explication, mais j'aurai d'autres arguments pour tenter de vous sortir de là.

– Lesquels? voulut savoir Ti-Philo.

– Dans les circonstances, je crois préférable de ne pas vous en parler tout de suite. De toute façon, ces arguments s'appuient sur la loi elle-même, et non sur votre témoignage. Autre chose... Vu que vous affirmez ne pas être les empoisonneurs, l'avocat du ministère public vous demandera certainement si la personne que vous avez privée d'un zombi a fini par vous contacter. Alors, qu'en est-il?

– Pas jusqu'à présent, Maître, répondit Ti-Philo. Puisque nous sommes accusés, cette personne-là n'est pas soupçonnée et préfère nous laisser porter le chapeau.

– Si nous sommes acquittés, il finira certainement par nous demander des comptes.

– Zidore, Ti-Philo, tous les points que j'ai abordés avec vous feront certainement partie des questions que vous posera l'accusation. Vous devrez y répondre, mais sans vous contredire par rapport aux réponses données précédemment au commissaire et à la juge d'instruction. Il y aura aussi d'autres questions que je ne peux deviner. À celles-là, répondez clairement, mais aussi brièvement que possible. Moi aussi, je pourrai avoir quelques questions à vous poser. Répondez-y brièvement. Toutefois, selon la stratégie que j'ai prévue, il n'y en aura pas beaucoup. Ce sont probablement les questions que l'adversaire posera ou omettra de poser qui nous faciliteront la tâche. À jeudi, au tribunal, Messieurs!

– Merci, Maître Hyppolite.

– Nous comptons sur vous, Maître Mauricienne.

– Soyez assurés que je ferai tout mon possible pour convaincre le juge de vous acquitter.

Au revoir!

Les deux compères n'eurent pas le temps de discuter à fond de leur rencontre avec l'avo-

cate, car un policier intima l'ordre à Ti-Philo de regagner immédiatement sa cellule. Comme ils le faisaient depuis le début de leur emprisonnement, ils pourraient se parler à travers le grillage, mais sans se voir, les cellules étant côte à côte. Ce n'était pas une situation idéale pour se livrer le fond de leurs pensées. Néanmoins, une fois les grilles refermées, Ti-Philo interpella son voisin.

– Zidore, sais-tu à quoi je pense?

– Non, mais cela pourrait bien être à la même chose que moi.

– Si on nous condamne, nous serons transférés à la grande prison de la ville. Plus de cellule individuelle. On peut être quatre ou cinq dans une même cellule qui compte seulement deux lits. Le plus souvent, il nous faudra nous contenter du menu de la prison, car personne dans la famille ne pourra venir en ville chaque jour nous apporter à manger. Chaque journée là-bas sera pire que la quinzaine qui vient de s'écouler.

– Oui, il y a tout cela, mais autre chose, aussi. Quand les autres sauront pourquoi nous sommes en prison, nous inspirerons un mélange de crainte et de respect à certains. Cependant, il y en aura toujours quelques-uns à souhaiter nous faire la peau. La vie ne sera pas facile, je te le dis.

XIX

Le palais de justice était l'un des beaux édifices administratifs de la ville. Tout blanc, la balance sur le fronton, les quatre colonnes, deux de chaque côté, qui encadraient les trois marches conduisant à l'entrée, lui donnaient un air de majesté.

Dès huit heures ce jeudi, une petite foule commençait à s'assembler pour assister au procès des bokors. Quelques reporters s'étaient assurés d'être prêts de l'entrée, car tout ce monde ne pourrait trouver place dans la petite salle où allait siéger la juge Ursula Barthélémy. Généralement, il n'y avait pas foule à ses procès, à cause de la discipline qu'elle exigeait et faisait respecter au tribunal. Mais aujourd'hui, bien des gens étaient prêts à se conformer à ses exigences pour assister à ce procès.

Vers huit heures trente, tentant d'éviter la bousculade habituelle, un portier fit entrer les gens par groupes de dix. Ils prirent place sur les bancs. Ceux qui n'avaient pu entrer se promettaient de revenir vers midi, car il est courant en Haïti qu'un procès aux assises sans assistance de jury dure seulement une demi-journée. Les juges entendent alors une deuxième cause. Vu le caractère exceptionnel de ce procès, historique disait-on à la radio, certains pensaient qu'il durerait plus longtemps et envisageaient de revenir plutôt vers les seize heures.

En toge noire avec rabat blanc, comme les deux avocats, coiffée cependant d'une toque noire à double bande blanche, la juge Ursula Barthélémy dominait de son bureau sur l'estrade l'ensemble de la salle. En dessous, à sa droite, le greffier avait pris place. À peu de distance de l'estrade, de chaque côté, se trouvaient les tables pour les avocats et leurs clients. Après avoir invité tout le monde à se rasseoir, la juge commença son habituelle mise au point, maintenant bien connue des habitués: «Pour la sérénité des débats, seuls les avocats et leurs témoins, au moment opportun, auront droit de parole dans cette salle. Les applaudissements sont formellement interdits.» Une coupure d'électricité, encore une, rendant soudainement le micro inutile, elle poursuivit d'une voix plus forte: « En cas de non-respect de ces consignes, je fais vider la salle. Je dis bien: la salle. Quiconque le désire peut discrètement sortir, mais sans possibilité de revenir. L'accès à cette salle est interdit à partir de maintenant.» Un coup de marteau donna plus d'autorité à ces paroles, s'il en était besoin.

Jérémie Saint Fleur fut le premier témoin appelé par maître Turenne, officiant pour le ministère public. Il prêta le serment solennel que les autres témoins, tout autant que les accusés, auraient aussi à prononcer le moment venu: «Je jure de parler sans haine et sans crainte, de dire toute la vérité, rien que la vérité.»

– Madame la Juge, annonça maître Turenne, le ministère public poursuit les accusés Philogène Charles et Isidore Prophète pour attentat à la vie de Jérémie Saint Fleur par empoisonnement, en vertu de l'article 246 du Code pénal. Le premier alinéa de l'article dit:

«Est qualifié empoisonnement, tout attentat à la vie d'une personne, par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées.

«Est aussi qualifié attentat à la vie d'une personne, par empoisonnement, l'emploi qui sera fait contre elle de substances qui sans donner la mort, auront produit un état léthargique plus ou moins prolongé, de quelque manière que ces substances aient été employées et quelles qu'en aient été les suites.

Si, par suite de cet état léthargique, la personne a été inhumée, l'attentat sera qualifié assassinat.»

Après une salutation très courtoise à l'égard du témoin, maître Turenne lui demanda s'il

reconnaissait dans la salle l'individu accusé de l'avoir empoisonné. Depuis la fameuse bataille à la gaguère, Jérémie et Ti-Philo ne s'étaient jamais trouvés face à face. Avec un regard dur braqué sur son ennemi, Jérémie le désigna dans le box des accusés. En signe de dénégation, Ti-Philo secoua la tête de gauche à droite, puis de droite à gauche. Si les autres questions permirent au témoin de raconter la dispute à la gaguère et ses causes, c'étaient surtout les conséquences qui importaient à l'avocat.

En réponse aux questions du ministère civil, Lucien, Benoît, Antoine et Maricia se trouèrent à raconter l'épisode de la sortie du cercueil de la fosse, puis la bataille pour récupérer Jérémie. Cela avait presque l'air du récit d'un film. Dans la salle, on entendait des «Mmmm», des «Oh!» et des «Ah», mais rien d'assez intempestif pour fâcher la juge.

Lorsqu'il interrogea Ti-Philo et Zidore, maître Turenne leur fit admettre qu'ils étaient bien au petit cimetière de Louisbourg, dans la nuit du lundi sept juillet, dans l'intention de « lever » Jérémie, pour utiliser le terme couramment employé pour cette opération, et munis de tout le nécessaire pour procéder. Ils le reconnurent sans peine, comme ils l'avaient fait lors des interrogatoires. Sans attendre qu'une question lui soit posée à ce sujet, Ti-Philo s'empressa de préciser que c'était pour rendre Jérémie à sa famille.

À cette remarque, des éclats de rire fusèrent dans la salle, ce qui provoqua des coups de marteau de la juge pour réclamer le silence. Lorsque maître Mauricienne Hyppolite prit la parole, elle s'adressa d'abord à Jérémie.

– Monsieur Saint Fleur, j'ai écouté avec émotion le récit de ce que vous avez vécu. C'est horrible, et je vous assure que je compatis. Je tiens également à féliciter les quatre membres de votre famille ici présents. Madame, Messieurs, votre courageuse intervention en cette nuit du sept juillet pour récupérer monsieur Saint Fleur force l'admiration et le respect.

Madame la Juge, je me sens un peu intimidée, mais aussi honorée, d'avoir aujourd'hui comme adversaire un ancien professeur que j'admire. Je le suis encore plus, connaissant l'importance de ce procès où, selon les annales juridiques du pays, l'article 246 du Code pénal est utilisé pour la première fois. Il est important que la justice triomphe, et je vais m'y employer.

– Nous sommes ici pour cela, Maître Hyppolite. Allez-y!

– J'appelle Philogène Charles à la barre.

Après que le témoin eut prêté serment, l'avocate poursuivit:

– Monsieur Charles, il paraît que votre spécialité, c'est de «lever» des morts. C'est bien cela?

– Non, Maître. Si je sors des gens vivants de la tombe, c'est justement parce que ce ne sont pas des morts.

– D'accord. Vous sortez donc de la tombe des gens que vous avez empoisonnés pour en faire des zombies?

– Maître, je n'ai jamais empoisonné personne. Des gens qui connaissent ma spécialité me paient pour aller récupérer un corps. Comme cela ne peut se faire tout seul, je travaille avec une équipe. Et Zidore fait partie de mon équipe

– Qui vous avait payé pour aller chercher Jérémie Saint Fleur?

– Personne. Comme je l'ai dit tantôt à l'autre avocat, je voulais ramener Jérémie à sa famille pour prouver que ce n'était pas moi le coupable, contrairement à la rumeur qui circulait du simple fait que nous avions eu une dispute à la gaguère.

– Au cimetière, avez-vous expliqué cela aux enfants de Jérémie?

– Nous n'en avons pas eu le temps. Ils nous sont tombés dessus en criant: «Assassins». Un projecteur nous éblouissait, de sorte que nous ne savions même pas qui nous attaquait. Pendant un moment, j'ai pensé que ceux qui en voulaient à Jérémie étaient arrivés après nous et tentaient de le récupérer. Zidore m'a dit avoir pensé la même chose. Lorsque j'ai compris que

nous nous battions avec les enfants de Jérémie, il m'est apparu qu'ils ne me croiraient pas si je leur disais pourquoi nous étions venus chercher leur père. D'ailleurs, ils ne nous en ont pas donné l'occasion.

– Merci, Monsieur Charles. Le témoin est à vous, Maître Turenne.

– J'appelle Isidore Prophète à la barre, pour se joindre à Philogène Charles.

Isidore prêta serment.

– Monsieur Charles, Monsieur Prophète, mes questions s'adresseront à vous deux et n'importe lequel peut y répondre. En décidant de vous emparer de Jérémie, vous priviez une autre équipe d'un zombi. Ces gens-là doivent vous en vouloir, non?

– Maître, Ti-Philo m'avait dit qu'il leur paierait une compensation.

– C'était en effet mon intention, Maître.

– Ces gens que vous avez frustrés de ce qu'ils croyaient leur revenir, ont-ils pris contact avec vous?

Les deux prévenus répondirent par la négative.

– Pourquoi, d'après vous?

– Zidore et moi, nous nous sommes posé la question, Maître. Probablement qu'ils le feront un jour. Cependant, puisque nous avons été arrêtés, ils préfèrent sans doute nous laisser porter le chapeau plutôt que d'avoir affaire à la justice.

– Soupçonnez-vous quelqu'un?

– Non.

– Je ne connais pas les ennemis de Jérémie, ajouta Ti-Philo.

XX

Le débat contradictoire se poursuivait, chaque avocat ayant sa stratégie pas toujours facile à comprendre, tant pour l'assistance que pour les victimes et les accusés. En réalité, tout le montage argumentaire suivait une logique d'où devait découler l'argument irréfutable qui emporterait la conviction de la juge, pour qu'elle prononce le verdict souhaité. Dans un procès sans assistance de jury, il n'y avait pas de jurés à influencer ou émouvoir, il y avait seulement un juge à convaincre. On en arriva finalement aux plaidoyers. La parole était au ministère public, maître Reynold Turenne.

– Madame la Juge, nous sommes en présence d'un cas très grave. Monsieur Jérémie Saint Fleur a vécu pendant des heures et des heures le pire cauchemar qui puisse s'imaginer. Cet homme s'est trouvé comme emprisonné dans son propre corps. Il pouvait entendre et ressentir des choses, mais se trouvait dans l'incapacité totale de donner le moindre signe de vie, pas même de battre les cils pour signaler qu'il était encore en vie, en dépit des apparences. Près de lui, autour de lui, sa famille et ses amis pleuraient, se désolaient. Infiniment désolé lui-même de la situation, il n'y pouvait rien.

Un deuxième emprisonnement a fait tomber monsieur Saint Fleur dans le plus profond désarroi: être enfermé vivant dans un cercueil. Il a entendu le couvercle se fermer et le bruit du marteau qui enfonçait les derniers clous. Impossible cependant de crier d'arrêter, de demander qu'on le sorte de là. A-t-il parfois perdu connaissance? A-t-il entendu chacun des cantiques à l'église, toutes les paroles du prêtre officiant? Il a inévitablement entendu le bruit sourd des premières pelletées de terre tombant sur le cercueil. Impuissant, une troisième prison se refermait sur lui. Il souhaitait alors ne plus rien sentir, ne plus rien entendre, seulement sombrer dans le néant de la mort. Autrement, une vie de zombi l'attendait, si cela peut s'appeler une vie, zombi de l'individu qui l'avait empoisonné à cette fin, le dénommé Philogène Charles ici présent.

Un cas très grave, ai-je dit, Madame la Juge, mais aussi un cas particulièrement important. Pour la première fois dans ce pays, nous avons l'occasion de poursuivre un bokor, suivant les prescrits de l'article 246 du Code pénal haïtien. Philogène Charles, tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 246, a attenté à la vie de Jérémie Saint Fleur par empoisonnement, en employant contre lui des substances qui, sans donner la mort, ont produit un état léthargique prolongé, à la suite duquel il a été inhumé. C'est alors un cas d'assassinat; c'est bien ce que dit la loi. Même si l'intervention, ô combien courageuse et exemplaire, des quatre jeunes membres de la famille de monsieur Saint Fleur ici présents, constitués en un incroyable commando de la résurrection, l'a libéré de ses prisons, Philogène Charles est un assassin, Madame la Juge. Et il en est de même pour Isidore Prophète.

D'après ce que nous avons entendu dans ce tribunal, le rôle d'Isidore Prophète peut paraître secondaire, puisque ce n'est pas lui qui a lancé le coq à l'ergot empoisonné sur Jérémie Saint Fleur. En réalité, les deux sont également responsables. Isidore Prophète n'est pas seulement un complice; Philogène Charles l'a présenté comme faisant partie de son équipe, dont l'un des membres court encore dans la nature, malheureusement. Il s'agit d'une équipe de malfaiteurs, d'une véritable association criminelle.

Madame la Juge, conformément à l'article 247 du Code pénal, la poursuite réclame la condamnation aux travaux forcés à perpétuité pour Philogène Charles et Isidore Prophète.

Maître Turenne était reconnu pour son éloquence, et maître Hyppolite savait qu'il avait cet avantage sur elle. D'ailleurs, l'assistance était restée attentive et silencieuse pendant tout son plaidoyer. Elle ne tenterait pas de rivaliser sur ce plan avec son vis-à-vis, mais croyait pouvoir présenter à la juge des arguments suffisamment convaincants pour acquitter ses clients.

– Madame la Juge, le ministère public a décrit avec beaucoup d'éloquence l'épouvantable cauchemar vécu par Jérémie Saint Fleur. Nous nous réjouissons tous de ce que monsieur Saint Fleur est finalement sain et sauf aujourd'hui, profitant de la vie avec sa famille. C'est à bon droit qu'il souhaite la condamnation de la personne qui a attenté à sa vie. Je dis bien «la personne», et non pas celui, car cette personne n'est ni monsieur Philogène Charles, ni monsieur Isidore Prophète, grâce à qui monsieur Saint Fleur a repris sa place parmi les vivants.

Consciente de la surprise qu'elle venait de provoquer, maître Hyppolite laissa passer quelques longues secondes, avant de poursuivre.

– Pour ce que le commun des mortels comme nous peut en comprendre, on pourrait séparer le processus de zombification en trois étapes:

L'empoisonnement conduisant à l'inhumation, à cause d'une mort apparente;

L'exhumation de la personne et son acheminement bien vivant à destination;

La séquestration et l'asservissement entretenu par l'administration répétée de drogues font de la personne un zombi.

Madame la Juge, considérons ces trois étapes à la lumière de l'article 246 du Code pénal et des agissements de mes clients. À cette fin, permettez-moi de le relire.

Premier alinéa:

«Est qualifié empoisonnement, tout attentat à la vie d'une personne, par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées, et quelles qu'en aient été les suites.»

Deuxième alinéa:

«Est aussi qualifié attentat à la vie d'une personne, par empoisonnement, l'emploi qui sera fait contre elle de substances qui sans donner la mort, auront produit un état léthargique plus ou moins prolongé, de quelque manière que ces substances aient été employées et quelles qu'en aient été les suites.

Si, par suite de cet état léthargique, la personne a été inhumée, l'attentat sera qualifié assassinat.»

L'article 246 ne traite pas du zombi, ce qui n'a rien à voir avec mes clients, de toute façon. L'article 246 ne traite pas non plus de l'exhumation de la personne. Mes clients sont dans ce tribunal parce qu'ils ont exhumé monsieur Jérémie Saint Fleur. Leur intention avouée était de le ramener à sa famille. Mes clients ne peuvent être accusés sur la base de l'article 246 pour une action qui n'est pas mentionnée dans cet article. J'insiste là-dessus, Madame la Juge: aucune action posée par mes clients dans la nuit du lundi sept juillet au cimetière de Louisbourg n'est évoquée dans cet article. Je crois donc que le ministère public n'a pas porté la bonne accusation ou n'a pas accusé les bonnes personnes. La présence de mes clients dans ce tribunal est une erreur, Madame la Juge. Permettez que je continue à vous le démontrer.

Le premier alinéa de l'article 246 parle d'empoisonnement. Monsieur Jérémie Saint Fleur en a malheureusement été victime. Le deuxième alinéa envisage la possibilité d'un empoisonnement produisant un état léthargique ayant entraîné l'inhumation. Ce fut malheureusement le cas pour monsieur Saint Fleur. Mais, au-delà des rumeurs, a-t-on pu établir un lien direct entre l'empoisonnement de monsieur Saint Fleur et l'un ou l'autre de mes clients? Aucune preuve de ce lien n'a été fournie par l'accusation.

Par quoi et par qui a été causé l'état léthargique de monsieur Saint Fleur dans l'après-midi du dimanche six du mois courant? Certains ont rapidement prétendu que c'était attribuable aux égratignures causées sur une main de monsieur Saint Fleur par un coq de combat lancé sur lui par Philogène Charles. Qu'est-ce qui a été fait pour vérifier cette hypothèse?

Y a-t-il eu, à un moment quelconque, une analyse toxicologique du sang de la victime? Y a-t-on détecté un quelconque poison qui a été comparé positivement à des prélèvements faits sur le volatile? Ou bien, a-t-on cherché et trouvé au domicile de mon client une substance correspondant au résultat de l'analyse faite sur la victime? À chacune de ces questions, Madame la Juge, la réponse est: non!

Si l'accusation détenait cette preuve, elle aurait dû nous la communiquer avant le procès et en faire état aujourd'hui. Si elle ne l'a pas fait, c'est parce qu'il n'y a pas de preuve directe reliant mes clients à l'empoisonnement de monsieur Saint Fleur. La maxime juridique romaine «Idem est non esse aut non probari», c'est la même chose de ne pas être ou de ne pas être prouvé, vaut encore aujourd'hui. Vu l'inexistence de preuve, je réclame, Madame la Juge, l'acquittement immédiat de Philogène Charles et Isidore Prophète.

La surprise était totale. Ti-Philo et Zidore, les yeux écarquillés, n'en revenaient pas de ce coup de maître. De leur côté, Jérémie et sa parenté semblaient prêts à bondir pour aller s'en prendre à leurs adversaires, qui risquaient d'échapper à la justice. Un murmure s'entendit dans l'assistance, mais, cette fois, la juge n'utilisa pas son marteau. Serait-ce qu'elle était ébranlée par l'argumentation de la défense? Maître Turenne, lui, savait qu'il devait réagir vite, avant que le raisonnement de maître Hyppolite chemine trop loin dans l'esprit de la juge.

– Madame la Juge, je vous demande l'autorisation spéciale, dans cette circonstance particulière, de reprendre la parole. La preuve de culpabilité existe.

La juge appuya son menton sur ses deux mains jointes, regarda alternativement les tables de l'accusation et de la défense, puis contempla un bon moment l'assistance. Tout le monde attendait. Quand elle commença à parler, sa voix résonna avec force: le micro avait repris vie.

– Maître Turenne, expliquez-vous.

– Merci, Madame la Juge. La défense a en mains les procès-verbaux des interrogatoires des prévenus réalisés par le commissaire et par la juge d'instruction. À la deuxième page du procès-verbal de l'interrogatoire mené par le commissaire, on peut lire cette réponse de Philogène Charles:

«Je me suis dit que si quelqu'un d'autre l'avait effectivement empoisonné et le prenait comme zombi, les gens continueraient de croire que c'était moi. Alors, j'ai décidé de le lever, s'il n'était pas mort, et de le rendre à sa famille.»

Dans sa réponse, même si l'accusé fait semblant d'avoir un doute sur l'auteur de l'empoisonnement, il reconnaît qu'il s'agit bien d'un empoisonnement. À la troisième page, le prévenu avoue ceci:

«Il y a des gens qui m'engagent pour sortir de la tombe des individus qu'ils ont empoisonnés pour en faire des zombis. C'est cela, ma spécialité.»

Madame la Juge, nous n'avons malheureusement pas les ressources pour faire les expertises mentionnées par maître Hyppolite. Nous nous appuyons cependant sur une donnée scientifique bien établie pour affirmer la culpabilité des prévenus. Cette donnée, c'est la spécificité des

antidotes. Il n'existe pas d'antidote universel. Chaque antidote agit sur un poison ou une famille de poisons. Pour sortir monsieur Saint Fleur de l'état léthargique causé par le poison, Philogène Charles devait nécessairement savoir quel était le poison en cause. De deux choses l'une: ou il le savait parce qu'il était lui-même l'auteur du crime; ou il avait reçu cette information indispensable de quelqu'un l'ayant engagé. Philogène Charles est l'auteur du crime ou le complice de l'auteur du crime. Dans un cas comme dans l'autre, Isidore Prophète est son complice.

Voilà pourquoi, Madame la Juge, le ministère public accuse ces deux individus d'assassinat selon l'article 246 du Code pénal et réclame pour les deux la condamnation aux travaux forcés à perpétuité, selon l'article 247.

Cette fois-ci, la juge prit la parole:

– Monsieur Philogène Charles, comment saviez-vous quel antidote employer cette nuit-là?

Devant le silence prolongé de l'accusé, la juge reprit:

- Vous devez répondre,
- Madame la Juge, puis-je consulter mon avocat?
- Accordé.

L'avocate prit la précaution de fermer son micro. Trois têtes se réunirent pour un conciliabule dont les murmures n'étaient audibles que pour les participants.

- Maître, que dois-je faire? demanda Ti-Philo.
- Vous devez répondre à la question.
- Affirmer que je connaissais l'antidote équivaut à admettre que j'ai empoisonné Jérémie, n'est-ce pas?
- Tout à fait.
- Et si tu dis qu'il vient de quelqu'un d'autre, ajouta Zidore, nous serons automatiquement considérés comme des complices.
- Oui, et la juge demandera d'identifier le fournisseur de l'antidote.
- Zidore, nous sommes cuits. Maître, vous avez fait tout votre possible pour nous, et je vous en remercie sincèrement. Je vais répondre à la juge.

Maître Hyppolite ouvrit le micro pour annoncer:

- Madame la Juge, mon client va répondre.

Debout, tête basse, Philogène resta silencieux un moment.

- Votre réponse! tonna la juge.

Sans le micro, on n'aurait peut-être pas pu entendre Philogène Charles dire clairement, mais à voix basse:

- Madame la Juge, avec tout le respect que je vous dois, je réponds que je préfère ne pas répondre à la question.
- Isidore Prophète, je vous adresse la question: quelqu'un a-t-il dit à votre compagnon quel antidote employer cette nuit-là?
- Madame la Juge, je vous le dirais si je le savais, mais je l'ignore.

Juste à ce moment, on entendit les cloches de la cathédrale, située à quelques rues de là, sonner midi. Les douze coups s'égrenèrent pendant que la juge gardait silence. Ce n'était évidemment pas voulu, mais ces secondes ajoutèrent quelque chose à la solennité du moment.

- Les débats sont clos et les plaidoiries terminées. Le Tribunal a entendu le ministère

public, représenté par maître Reynold Turenne, plaider que les prévenus Philogène Charles et Isidore Prophète sont conjointement responsables de l'empoisonnement de Jérémie Saint Fleur ayant conduit à un état léthargique suivi de son inhumation, puis de son exhumation. À l'opposé, l'avocate de la défense, maître Françoise Hyppolite, dont les clients affirment avoir procédé à l'exhumation de la victime pour la ramener dans sa famille, a présenté des arguments voulant qu'aucune preuve directe ne relie les accusés à l'empoisonnement.

À la lumière des faits présentés, je rends jugement sur le siège. L'administration de l'antidote approprié constitue une preuve circonstancielle que la logique impose d'accepter. Le Tribunal criminel siégeant sans assistance du jury reconnaît la culpabilité des accusés, relativement à l'attentat par empoisonnement à la vie de monsieur Jérémie Saint Fleur. En conséquence, je condamne Philogène Charles aux travaux forcés à perpétuité, et Isidore Prophète à quinze ans de travaux forcés, conformément aux dispositions des articles 246 et 247 du Code pénal.

Le marteau n'a pas eu le temps de frapper pour annoncer la levée de l'audience: les applaudissements crépitèrent, en même temps qu'on entendait au-dehors les voix des curieux revenus pour connaître la fin du procès. La juge Ursula Barthélémy déposa donc tout simplement son marteau.

XXI

Sitôt le verdict prononcé, des journalistes se précipitèrent aux tables des antagonistes pour connaître leurs réactions et celles des avocats. Quant aux reporters de La Vigie et de Radio Royal, ils choisirent plutôt la juge, pour obtenir ses commentaires.

– Madame, Monsieur, je ne commenterai pas un procès que je viens de présider. Ce que je peux vous dire, cependant, c’est que j’ai particulièrement réfléchi au phénomène de la zombification, dès que j’ai su que cette tâche m’incomberait.

Dès la fin de l’après-midi de ce jeudi, les auditeurs des deux stations de radio purent entendre cette entrevue reprise le lendemain par certains journaux:

«La peur de la zombification constitue un des freins majeurs au développement de ce pays, car elle est génératrice de peur. Dans toutes les couches de notre société et dans toutes les facettes de la vie, facettes professionnelle, personnelle, y inclus même l’aspect sentimental, il y a des décisions qui sont prises ou évitées, des choix qui sont faits ou écartés, des initiatives jamais osées, par peur de devenir zombi. Il est temps de contrer efficacement ce phénomène. Je suggère qu’on s’y attaque sur trois fronts: législatif; médical; recherche scientifique.»

Le front législatif.

Dans le Code pénal haïtien, qui date de 1835, l’article 246 condamne l’empoisonnement, «quelles qu’en aient été les suites». Le plus souvent, les suites d’un empoisonnement sont la mort, suivie d’inhumation: le législateur n’a pas cru nécessaire de le préciser. En 1864, cependant, sous la présidence de Nicolas Geffrard, le législateur ajoute un alinéa prévoyant une éventuelle inhumation à la suite d’une léthargie provoquée par un empoisonnement. La seule façon de savoir que l’inhumation a eu lieu à la suite d’une léthargie, et non pas de la mort, c’est le retour de la personne à la vie après une exhumation. Le législateur n’a pas employé le mot «zombi», mais nous voyons bien que c’est ce phénomène qu’on tente de contrer. Il ne serait pas exagéré de dire qu’Haïti vit avec ce phénomène depuis sa naissance, donc depuis deux siècles. Malgré ou à cause de la peur qu’il inspire, le phénomène perdure encore.

Sporadiquement, on entend parler d’un zombi retrouvé ou revenu tout simplement dans sa famille. Il y a eu des cas dans le sud du pays, dans l’Artibonite, dans le nord. Ces gens-là ont repris une place dans la famille, pas nécessairement leur place, avec une réintégration plus ou moins réussie dans une communauté portée à les ostraciser. Quelques-uns, dont les comportements indiquaient un affaiblissement des facultés mentales, ont reçu des soins psychiatriques à la célèbre clinique du Dr Lamarque Douyon.

*Où étaient ces zombis après leur exhumation? Que faisaient-ils? Au bénéfice de qui? Curieusement, on ne s’est jamais préoccupé de ces questions. L’empoisonneur étant nécessairement difficile à identifier, l’article 246 se prête difficilement à des dénonciations, des poursuites, puis des condamnations. **Ce qu’il faut, c’est déclarer que le fait d’avoir eu sous son contrôle, à quelque moment que ce soit, peu importe le laps de temps et peu importe le lieu (domicile, terres, usine, etc.), une personne exhumée, c’est déclarer péremptoirement que ce fait est une séquestration. Or, les séquestrations sont déjà punies par le Code pénal, sous les articles 289 à 293.** _*

Le front médical

Nous savons que, pour beaucoup de gens dans ce pays, la mort ne semble jamais être

de cause naturelle. Même quand une personne se noie ou décède d'un accident de voiture, il y en a qui croient que cela se produit par l'action d'un bokor. Dans les cas d'une mort subite ou d'un décès survenu à la suite d'une maladie, les médecins pourraient-ils infirmer ou confirmer la suspicion par la famille d'un état cataleptique ou léthargique? Par quels examens? À l'aide de quelle technologie? Que faire, selon les résultats?

Nous suggérons que le ministère de la Santé publique et de la Population crée une commission médicale pour se pencher sur la question et déterminer le protocole à suivre dans de telles situations.

Le front de la recherche scientifique.

Les bokors entourent la pratique de la zombification d'un voile magico-mystique qui impressionne, effraie, emballe l'imagination et altère le jugement d'une forte proportion de la population, probablement la majorité. En réalité, la zombification est essentiellement une question de biochimie, de chimie: poison, antidote et drogue d'entretien.

Il y a déjà des informations et des hypothèses sur les produits utilisés, surtout pour l'empoisonnement. On parle de la tétrodoxine, tirée d'une variété de poisson, des os de crapaud pulvérisés. Le concombre zombi, le fruit si bien nommé, serait un antidote ou une drogue d'entretien. Il y a aussi la scopolamine, qui semble se rapprocher du concombre zombi.

*Dans les années 1980, avec la collaboration du psychiatre Lamarque Douyon, avantageusement connu dans sa spécialité, l'anthropologue et ethnobotaniste canadien Wade Davis a apporté une importante contribution dans la recherche sur cette question. Sa passionnante enquête révélée dans son livre « *The Serpent and the Rainbow* » fournit des données intéressantes, mais c'est une œuvre inachevée. D'autres scientifiques doivent prendre le relais, avec la collaboration de Wade Davis, si possible.*

Depuis environ deux siècles, de génération en génération, dans toutes les régions d'Haïti, dans les villes, les plaines et les mornes, des gens le plus souvent analphabètes se transmettent oralement des connaissances scientifiques précises, sans la moindre trace d'un écrit. C'est bien de science qu'il s'agit, lorsqu'on parle de zombification, pas de magie comme semblent le croire trop de gens. Comme les meilleurs des botanistes ou zoologistes, ces gens-là savent quelles plantes ou quels animaux choisir. Comme les meilleurs pharmaciens de laboratoire ou les meilleurs chimistes, ils élaborent des recettes et déterminent les dosages appropriés des poisons, antidotes et drogues.

Puisqu'il s'agit de science, il y a là des choses à comprendre et apprendre. La zombification est un défi à la science. Pour oser le relever, je suggère, propose, demande et recommande au gouvernement haïtien de créer une commission scientifique multidisciplinaire formée, entre autres, de chimistes, de biochimistes, d'anesthésistes, de neurologues, de botanistes et d'ethnologues dont le mandat sera d'identifier les produits utilisés dans toutes les phases de la zombification, ainsi que leur mode d'utilisation. J'ai la certitude que des spécialistes étrangers, ceux, au moins, des pays dits amis d'Haïti, accueilleront favorablement une invitation à collaborer à cette recherche.

Avec une opération concertée, menée à la fois sur le front légal, médical et scientifique, on mettra enfin la zombification en échec. Il faut libérer Haïti de cette peur.»

– Jérémie, cette juge-là devrait être ministre dans le gouvernement. Cela ferait que ses recommandations auraient une chance d'être acceptées.

– Pas nécessairement, Jeanne. Une large diffusion de ses propositions peut amener quelques décideurs à surmonter leur peur d'agir. Espérons! En attendant, je suis bien content que Ti-Philo soit sous les verrous.

Maître Hyppolite avait elle aussi écouté le reportage. Elle se disait qu'en plus de son importance indiscutable, la commission scientifique pourrait être une planche de salut pour ses clients. Éventuellement, elle leur conseilleraient d'offrir leur collaboration à cette commission, moyennant une libération inconditionnelle. C'est certain qu'ils obtiendraient au moins une commutation de peine s'ils acceptaient de révéler leurs secrets. L'avenir le dira.

Remerciements

Parties à la pêche aux coquilles dans le premier jet du manuscrit, mes amies Anne Sirois, Stella Thiboutot et Joanne Alarie ont glané au fil des pages des erreurs qu'elles m'ont rapportées, le tout assorti de quelques commentaires et suggestions. Je les en remercie.

Sources:

- *Code pénal haïtien.*
- DAVIS, Wade. *The Serpent and the rainbow*, New York, Simon and Shuster Paperback, 1985
- DESMANGLES, Philippe. «Les zombis, des morts vivants?» *Le Nouvelliste* (8 -06-2008)
- JEANTY, Emmanuel. «Le statut juridique du zombi. Ces oubliés de la législation.» *Le Nouvelliste* (28 – 05 – 2010)
- SIBERT, Cyrrus. «Incroyable mais vrai: zombis au Cap-Haïtien» (12 – 07 – 2008) <http://reseaucitadelle.blogspot.ca>
- TOUSSAINT, René. *De la mort à la vie: Essai sur le phénomène de la zombification en Haïti*, Toronto, Éd. IFE, 1993
- «Les autres phénomènes dits ‘inexpliqués’» <http://guico.chez.com>
- «Les zombis en Haïti» www.mystere-tv.com

